12.21.99

Library of the Theological Seminary,

PRINCETON, N. J.

BR 372 .L32 M56 1872
Richemond, Louis Marie
Meschinet de, 1839-
Origine et progr es de la
r eformation a La Rochelle

Shelf..... Number.....

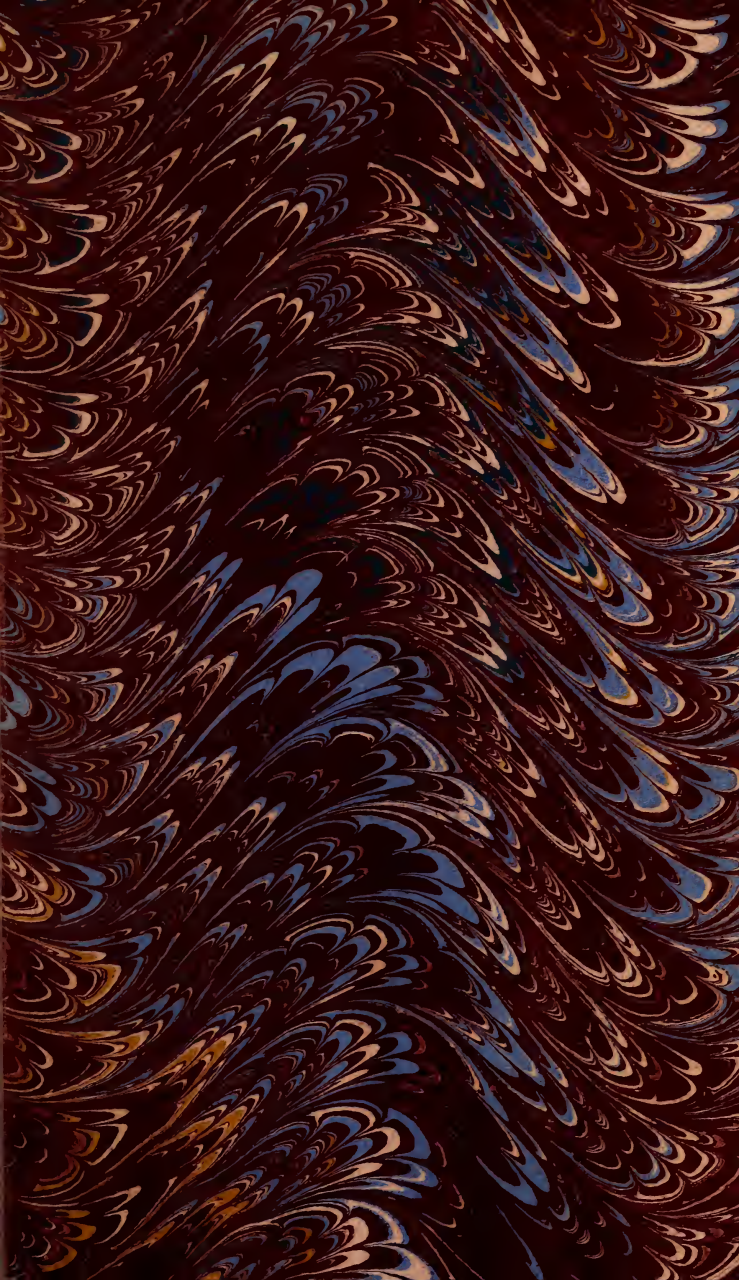

Edwd Ernest Stride

(relié par Ramaud.)

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/origineetprogres00rich

ORIGINE ET PROGRÈS

DE LA RÉFORMATION

A LA ROCHELLE

Louis Marie de

ORIGINE ET PROGRÈS

DE LA

RÉFORMATION

A LA ROCHELLE

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE SUR PHILIPPE VINCENT

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
RUE DE SEINE ET RUE DES SAINTS-PÈRES, 33

1872

A M. GUIZOT

qui couronne sa longue vie de Gloire

et de Labeur fécond

par un Dévouement sans réserve à la cause

de la Religion chrétienne

AFFECTUEUX RESPECT

L. DE RICHEMOND,

DÉLÉGUÉ AU SYNODE GÉNÉRAL.

PHILIPPE VINCENT

1595-1651

Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat ; opus non dignitatem ; laborem non delicias ; opus per quod humilitate decrescat, non intumescat fastigio.

DANIEL COLONIUS.

Cette devise résume toute la carrière de l'éminent prédicateur et du grand citoyen, dont la vie fut mêlée à la lutte suprême des Rochelais, sous la mairie de Godeffroy et de Jean Guiton. Orateur chrétien, écrivain, député, Philippe Vincent s'est montré constamment à la hauteur des devoirs variés qui s'imposèrent à sa féconde activité. Sans appar-

tenir à la Rochelle par sa naissance, il consacra à cette cité une vie laborieuse et noblement employée. Cette grande et austère figure mérite donc, à ce titre, une place d'honneur dans un essai sur les premiers temps de la Réforme rochelaise, qui revendique Vincent comme son historien et l'un de ses plus complets représentants.

Philippe Vincent était fils d'un pasteur de Saumur, Jean Vincent. Orphelin dès l'âge de trois ans, il fut élevé par sa mère Claude Bouchet et son beau-père Périlleau, ministre du saint Évangile. Philippe fut envoyé « aux colléges et académies tant françaises qu'étrangères » et, après avoir reçu cette forte éducation, qui semblait alors le privilége des familles protestantes, il se consacra au ministère évangélique.

En 1620, d'après une décision du synode de Saumur, il devint le collègue de Périlleau, dans la paroisse de l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire). Puis, à la mort de ce ministre, il fut appelé par le synode de Castres, en 1626, à desservir l'Église réformée de la Rochelle.

Pendant vingt-cinq ans que dura son ministère

dans cette ville, il fut entouré de la charité et de l'affection de son troupeau.

Aussi versé dans la pratique des affaires publiques que dans les matières religieuses, il mérita la confiance de ses concitoyens qui, en 1627, sur le refus de Salbert, l'envoyèrent en Angleterre et en Hollande, avec David et de Hinsse, pour demander des secours et chercher un appui, sans sacrifier l'inviolable attachement des Rochelais à la patrie française. Dans cette mission délicate, il se montra dévoué, prévoyant, actif et énergique. Le discours qu'il adressa le 24 juillet 1628 au roi d'Angleterre a été inséré dans le trésor des harangues publié en 1654.

« Sire, la douleur qui nous oblige à remplir de nos cris les oreilles de Votre Majesté, et à les réitérer si souvent, doit bien être du tout extrême. Nous voici encore à vos pieds pour les mouiller de nos larmes et Dieu veuille que bientôt nous ne venions point jeter les derniers soupirs, aux nouvelles de la désolation de notre pauvre ville. Nous ne saurions vous le céler, Sire, la connaissance que nous avons qu'elle est aux derniers abois, nous met dans le désespoir; voyant différer de jour à autre le secours que V. M. nous avait fait espérer devoir être prêt, il y a plusieurs semaines.

Sire, la ville de la Rochelle vous ayant supplié très humblement par nos bouches qu'il vous plût la recevoir en votre protection, vous la lui avez solennellement accordée. Depuis elle a eu à diverses fois toutes les assurances possibles tant de la bouche que de la propre main de V. M., qu'elle n'en serait point abandonnée. Ensuite par un miracle de constance, elle a tenu bon jusqu'ici, c'est-à-dire un an entier, combattant les horreurs les plus épouvantables de la famine, pour donner tout loisir à V. M. de lui envoyer le secours qu'il lui a plu lui promettre. Voire lors que toute l'Europe a cru qu'elle en devait désespérer, puisque l'ayant eu à sa vue plusieurs jours il s'en était retourné, sans avoir rien effectué, non pas même tenté, cela ne l'a point ébranlée. Et combien qu'on ait pris l'occasion de lui ouvrir diverses propositions d'accommodement, auxquelles son extrême nécessité semblait devoir lui conseiller d'entendre, elle a mieux aimé risquer sa dernière perte, que de manquer aux promesses que nous avions jurées pour elle à V. M. ou de témoigner qu'elle eut quelque défiance de la certitude des nôtres. Après tout cela, Sire, sera-t-il lu en l'histoire de votre règne, qu'elle soit périe entre vos mains et n'ait tiré autre fruit de la bonne volonté que V. M. a témoigné avoir pour elle et de l'assurance qu'elle y a mise, sinon de s'être rendue irréconciliable à son Roi, par devers lequel autrement elle eut espéré de trouver grâce? Pardonnez, Sire, à des gens qui se voient sur le seuil du tombeau, s'il leur échappe des gémissements. C'est l'ordinaire de ceux qui sont proches de leur fin, d'achever leur vie par des soupirs. Or c'est là, où nous en sommes, si, après les remises précédentes, il suit le moindre délai. Au nom de Dieu, Sire,

tandis qu'il nous reste encore quelque haleine et avant que tout à fait nous soyons expirés, commandez que votre secours se hâte de courir à notre aide.....

L'unique sujet de nos appréhensions vient de la lenteur et des continuelles remises, qui font reculer nos espérances d'un jour à l'autre, et d'une semaine à la suivante. Après le retour de votre flotte, nous nous consolions sur la promesse qu'on faisait à V. M. qu'elle partirait dans quinze jours. Il en était coulé plus de vingt, qu'on y en ajouta quatorze; après cela diverses autres remises, de sorte que voici le deuxième mois tout complet. Bon Dieu, Sire, quel long temps à des gens qui n'ont point de pain. Nous savons les bonnes inclinations que V. M. a pour notre bien. Aussi avons-nous des preuves très certaines de la passion avec laquelle M. le duc de Buckingham, votre grand amiral, s'y emploie et pareillement MM. de votre conseil. Mais ne serons-nous pas excusables, si voyant que les effets en sont traversés par tous ces délais, nous entrons en appréhension que V. M. ne soit pas bien servie et qu'il y ait quelque main cachée qui arrête clandestinement ce que le zèle des autres tâche d'avancer? C'est l'ordinaire de la misère d'être soupçonneuse et peut-être que nous le sommes ici à tort.....

Que si en cette occasion, Sire, vous voulez bien discerner ceux qui vous y serviront fidèlement d'avec les autres (si aucuns y en avait) que V. M. tienne, s'il lui plaît, pour indubitable, que tous ceux qui, sous quelque prétexte que ce puisse être, conseilleraient la moindre remise, ont une très mauvaise intention, n'y ayant celui qui ne sache les horribles nécessités où est notre ville et qu'un seul jour de délai peut être la cause de sa ruine. Ayez y donc égard,

Sire, nous vous en conjurons, par les larmes et cris pitoyables de plus de douze mille pauvres languissans que la faim dévore, et qui sont tout prêts de périr ; par l'intérêt de plus d'un million d'autres, qui sans doute se verront écrasés dessous nos ruines et se trouveront le couteau à la gorge, dès le lendemain de notre perte, par la gloire de votre sceptre à l'abri duquel nous sommes venus nous mettre, et lequel il vous a plu nous tendre pour nous assurer, par ce titre magnifique de Défenseur de la Foi, qui oblige V. M. de subvenir à ceux qu'on opprime en haine d'icelle, enfin par la foi et parole royale, laquelle il a plu de votre grâce nous engager. Ne permettez pas, Sire, que notre sang innocent rejaillisse sur votre couronne, pour la ternir ès-siècles qui viendront après nous et dès à présent crier contre V. M. devant Dieu et devant les hommes. Et ici, Sire, nous ployons le genou devant V. M. avec de très ardentes prières à Dieu, à ce qu'il lui plaise nous faire trouver de plus en plus grâce devant vous, tellement que nous mêmes, qui maintenant vous supplions, nous venions rendre nos très humbles reconnaissances, comme à notre grand libérateur duquel, après Dieu, nous tiendrons le bien, l'honneur et la vie et en recommanderons la mémoire à nos enfants afin qu'ils les célèbrent après nous. »

Plus tard, pendant le siége, il fut chargé des négociations avec Richelieu. Lorsqu'il fut impossible de prolonger davantage la défense, il contribua de toute son influence à la reddition de la place.

Après la chûte de la Rochelle, Vincent fut délégué à la cour par les protestants en 1632 et en 1633, et l'annaliste Collin, si avare d'éloges, constate qu'il fut bien accueilli par Richelieu. En 1645, le synode de Charenton le députa auprès du Roi. Les secrétaires d'État le félicitèrent par lettres de 1645 à 1649, de son zèle pour obtenir de ses coreligionnaires le prompt acquittement des lourdes charges qui leur étaient imposées. Invité par le frère du ministre Le Faucheur, à rechercher des ingénieurs et des artificiers pour la République de Venise, Vincent soumit cette demande à La Vrilliere qui l'approuva et l'encouragea. Le 8 juillet 1646, Mazarin lui-même lui écrit pour « louer grandement son zèle au service du Roi. »

Philippe Vincent continua à remplir avec zèle et distinction, prudence et fermeté, les devoirs du saint ministère. Il mourut à la Rochelle, le 12 mars 1651, laissant un fils Frédéric de son premier mariage avec Claude Maulvault, et cinq enfants d'un second lit, de son union (9 janvier 1630) avec Élisabeth Thévenin, qui lui survécut.

Élisabeth Vincent épousa Daniel Brunet ; Anne

s'unit à Nicolas d'Hariette, Suzanne se maria avec le pasteur Jacques de Tandebaratz. On ignore les alliances de Philippe et Magdelaine Vincent.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE PHILIPPE VINCENT.

Au nom de Dieu,

Je soussigné, par la grâce de Dieu, sain de mon esprit, mais indisposé en mon corps, et prévoyant que mon délogement est prochain, ay confié icy de ma main cette déclaration de ma dernière volonté, par laquelle je révoque tous autres testaments (posé qu'il s'en trouvast) et désire que ce que j'ordonne par cettuy cy demeure stable.

Premièrement je confesse devant mon Dieu, que je suis un pauvre pécheur, digne de tous ses jugemens s'il me vouloit traiter à la rigueur. Mais soit loué son saint nom, de ce qu'il m'a fait miséricorde en Jésus-Christ son unique, auquel il m'a donné de croire : m'asseurant donc, non en aucun mien mérite, mais en sa pure grâce par le mérite de son bien-aimé, je me confie qu'au départ de cette vie il me recevra dans son Paradis.

Je serois ingrat à ses infinies bontés, si je n'en témoignois icy ma reconnaissance. Dès l'âge de trois ans il m'osta mon père, M. Jean Vincent, ministre de sa Parole en l'Eglise Réformée de Saumur : mais il me suscita défunt M. Périlleau, mon beau-père aussy ministre de sa Parole, lequel joignant ses soins á ceux de ma mère, prit à tâche mon

éducation, m'instruisit aux bonnes lettres et m'envoya aux Collèges et Académies tant de ce royaume, qu'étrangères, jusqu'à ce qu'en l'an 1620, il me présenta au synode de Saumur, où je luy fus donné pour collègue dans l'Église de l'Isle Bouchard.

Depuis son deceds Dieu m'ayant appelé icy, par le don que le Synode National de Castres fit de mon ministère à cette Eglise en l'année 1626: je ne sçaurois assez reconnaître sa bonté de ce que, nonobstant mes grandes infirmités, il luy a plù d'épandre sa grâce sur mon travail, et l'a béni en plusieurs manières, m'ayant fait éprouver en toutes rencontres la charité et l'affection de ce troupeau, qui depuis vingt-cinq ans que je le sers, m'a rendu tout ce qu'un légitime pasteur doit attendre d'une Eglise à laquelle il s'est consacré. Aussi mes premiers vœux en partant du monde, sont, que Dieu le veuille bénir de ses meilleures bénédictions; qu'il y conserve et augmente le saint zèle que j'y ay toujours remarqué; qu'il lui continue sa charité qui fait qu'une moitié du troupeau nourrit et entretient l'autre et qu'il luy suscite de bons et fidèles ouvriers, qui, avec ceux qu'il y laisse, avancent son œuvre et se conforment à leur zèle.

Et par ce que quelques personnes de contraire religion ont autrefois semé de moy des bruits sinistres, comme si j'eusse eu une autre foy dans l'âme, que celle que je témoignois au dehors; je proteste icy devant Dieu, que ces bruits là ont esté calomnieux, et que du cœur comme de la bouche, j'ay embrassé la Doctrine que j'ay preschée; et que comme j'y ai vécu, c'est elle en laquelle je veux mourir, l'estimant la seule qui puisse conduire au salut.

Les ouvrages de Vincent ne doivent pas être jugés uniquement au point de vue littéraire.

Ils sont précieux pour les renseignements qu'ils fournissent sur l'époque et aussi par la lumière qu'ils jettent sur leur auteur. Les principales qualités qu'ils mettent en relief sont, avec des convictions profondes, le sens de la réalité et l'indépendance dans le jugement. Ils révèlent un homme de cœur et un noble caractère vigoureusement trempé par l'adversité.

Dans ses controverses contre ses adversaires religieux, comme dans ses discussions avec ses confrères, Vincent déploya autant de droiture et de tolérance que de savoir et de logique.

Une des questions les plus brûlantes de l'époque, c'était la conduite que les protestants avaient à tenir pour sauvegarder leur liberté de conscience. Le pasteur Amiraut, professeur distingué de l'académie de Saumur, attaquait ouvertement la lutte des Rochelais contre Louis XIII.

Chargé des négociations lors du siége, Vincent dut relever de pareilles imputations. Il justifia la Rochelle et mit en évidence « que nonobstant les

» *extrémités, où elle s'estoit veue, elle n'avoit point*
» *voulu ouir de propositions au préjudice de la*
» *fidélité qu'elle devoit au Roy.* »

Ce fait remarquable a depuis été démontré par le père Arcère, et les affirmations de l'oratorien ont été confirmées par l'éminent auteur de Henri IV et Richelieu, *M. Michelet. Les Rochelais avaient « les fleurs de lys empreintes trop avant au cœur » pour se donner à l'Anglais, et, pendant le siége même, ils ne cessèrent de prier pour le souverain. La consternation fut générale le jour où l'on apprit qu'un boulet avait couvert de terre les habits de Louis XIII et un* Te Deum *fut chanté dans les temples pour remercier le Seigneur de ce que le Roi n'avait pas été atteint.*

Vincent eut aussi à soutenir des luttes avec les théologiens de la communion catholique romaine et publia à cette occasion de nombreux ouvrages de controverse, qui ne sont pas sans valeur.

Il eut même le dangereux honneur de recevoir dans le sein de l'Église protestante un adversaire considérable, le jésuite Jarrige. Sa religion fut surprise dans cette affaire qui lui attira de grands

désagréments. Jarrige déçu dans les arrières-pensées qui avaient dicté sa conduite, peu estimé des protestants parmi lesquels il s'était réfugié, rentra dans le giron de l'Église romaine et y mourut, sans avoir ni mérité ni obtenu l'estime de personne.

En 1646, dans un sermon sur Jérémie, VIII, 7, *sans condamner toute espèce de divertissement, Vincent s'élevait contre les bals qu'il trouvait peu convenables en eux-mêmes, mais surtout après la ruine de la Rochelle.*

« Certes, s'écriait-il, il y a peu de gens qui, en voiant des tombeaux, n'en sentent de l'esmotion, fussent-ils des plus estrangers ; mais quant à nous, nous avons dansé et sauté dessus les nostres propres, au milieu de cette pauvre ville, qui n'a endroit où il ne soit tresbuché plusieurs morts, et qui toute n'est qu'un cimetière de nos proches et de nos intimes !

» Quand le Seigneur guérit le paralytique, il lui dit : « Va et ne péche plus désormais, que pis ne t'advienne. » Or nous avait-il délivrés sous cette même condition. Mais voilà, dès aussitôt qu'il nous eut rétablis en quelque vigueur, nous avons été plus dissolus qu'avant le coup de sa main terrible ! Lorsque nous étions comme des momies et des squelettes, nous lui disions tant : « Seigneur, guéris-nous, et nous ne retournerons plus à notre folie » ; mais à peine nos genoux étaient-ils encore raffermis, que nous avons couru à ces

mêmes folies du passé, voire plus âprement que devant, et ne s'est plus parlé que de danses ! Quel jugement feriez-vous d'un enfant qui venant d'être châtié, et son père tenant encore la verge, se mettrait à sauter, et éclaterait de rire en sa présence ? Vous diriez sans doute qu'il serait d'un naturel du tout pervers. N'est-ce donc point un argument que nous le sommes au dernier degré, puisque notre Père céleste nous ayant fouettés, non simplement de verges, mais d'escourgées, mais dites de sa *verge de fer*, si bien que nous restons tout moulus et tout froissés de ses coups, qui continuent tous les jours, nonobstant pourtant il nous voit sans componction, et au lieu des larmes d'une sainte résipiscence, être éperdus après le monde, et nous donner du tout aux jouissances charnelles ? »

Plusieurs pères de la Société de Jésus prirent occasion de cette prédication pour attaquer le ministre et ses doctrines. Forcé d'entrer en lutte, le pasteur répondit avec calme et dignité. Telle fut l'origine du procès des danses débattu.

Les mêmes motifs pour lesquels Vincent attaquait la danse lui firent proscrire le théâtre dans le traité qu'il composa sur ce sujet (1647). Arcère se plaît à y reconnaître « de l'ordre et du raisonnement. »

Pascal, Bossuet, Fénélon et J.-J. Rousseau n'ont guères trouvé d'autres arguments contre les spectacles que ceux du pasteur de la Rochelle.

Vincent a écrit aussi une paraphrase des Lamentations de Jérémie. Cet ouvrage lui a attiré les épigrammes d'Arcère, qu'un retour sur lui-même eut dû rendre plus indulgent. Vincent retrouve dans le prophète Jérémie un fidèle tableau des souffrances de la Rochelle pendant le siége, mais en comparant la conduite des vainqueurs de Jérusalem à la clémence de Louis XIII, après la victoire, il y voit un nouveau sujet d'adorer ce Dieu qui, malgré sa légitime indignation contre les péchés de son peuple, n'a pas permis à sa justice d'étouffer la voix de sa miséricorde. Les vers même loin du sublime « ne laissent pas d'avoir je ne sais quelle force cachée pour réveiller l'âme et toucher les affections. » Tels sont les sentiments chrétiens et le respectable mobile qui ont inspiré cette traduction fidèle au sens de l'original et à laquelle ne manquent parfois ni l'émotion, ni le tour, ni l'image.

Ne m'allez plus chercher ces grands tours élevées
Jusques au ciel doré ?
Ne demandez non plus ces voûtes exaltées,
Où Dieu fut adoré ?

Nos maisons, nos palais, nos murs, nos forteresses,
Le temple renommé,
Tout ce que nous avions entassé de richesses,
Le feu l'a consumé.

Quand nous vîmes ainsi Jérusalem détruite,
De frayeur transportés,
Chacun de nous pensa à chercher pour sa fuite
Les lieux plus écartés.

Mais comme le veneur ès endroits plus sauvages
Va cacher ses filets,
Dieu, qui nous poursuivait, guettant tous nos passages
Nous a pris dans ses rets.

Las! Seigneur, à quel point ta colère allumée
Nous a-t-elle réduits?
Tristes, nous ne passons désormais la journée
Qu'à pleurer nos ennuis?

Tout ainsi que le bœuf qui laboure la terre
A le col oppressé
Dessous le joug pesant que de cent nœuds on serre
Dessus son front baissé.

Tu as mâté d'en haut toute notre vaillance
Et nous a fait plier
Sous un joug dont les nœuds nous ôtent l'espérance
De le voir délier.

Tant de péchés commis depuis un si long âge
Nous tiennent garrottés,
Les nœuds entortillés de notre dur servage
Sont nos iniquités.

Après s'être humiliés, nos pères ne trouvaient-ils pas un sujet d'espérance quand ils disaient avec le prophète :

Que ta grâce en Sion encore se contemple,
Ramènes-y ses enfants,
Qu'ils relèvent ses murs, qu'ils redressent ton temple
Qu'ils y soient triomphants !

Si l'on en croit l'oratorien que nous avons déjà cité, les sermons de Vincent sont glacés par un style froid et gothique et témoignent que les qualités oratoires furent refusées à leur auteur.

La lecture attentive de ceux qu'il nous a laissés ne nous permet pas de ratifier ce jugement. C'est un tissu serré, un style fort et nerveux, une prédication savante, toute nourrie de l'Écriture, une chaleur douce et continue, une grande puissance de raisonnement. On y reconnaît l'influence de Calvin, qui a fixé la prose française par son « Institution » de la religion chrestienne » *sans pour cela*

que Vincent se soumit aveuglément et sans examen aux décisions du grand Réformateur.

> Même la cigogne a connu par les cieux ses saisons, la tourterelle, l'hirondelle et la grüe ont pris garde au temps qu'elles doivent venir, mais mon peuple n'a point connu le droit de l'Eternel.
>
> (JÉRÉMIE VIII, 7.)

« Dieu nous a frappés et nous ne l'avons point senti, ses coups ont bien été des plus terribles dont il ait assené aucune ville ou aucun peuple, et encore sommes-nous demeurés impénitents ; là où tous les oiseaux passagers, comme l'hirondelle et les autres, savent partir et prendre leur route selon la saison, nous n'avons point discerné celle par laquelle Dieu nous appelait à résipiscence, mais avons opiniâtrement couru au mal, et nous sommes abandonnés à nos dissolutions, et de toutes sortes, celle entre les autres à laquelle pendant les semaines dernières vous avez fait paraître une démangeaison si effrénée, j'entends les bals et les danses..... Vous nous avez ouï crier contre les spectacles et les comédies, lorsque leur théâtre étant ici dressé, nous apprenons que vous y couriez en foule. De là nos censures contre les jeux, dans lesquels outre l'avarice est mêlée la profanation du sort du Seigneur. De là les repréhensions que nous faisions, il y a peu, du luxe et de la superfluité des habits. Bref nous avons renforcé notre voix contre les péchés de toutes sortes, selon que nous avons connu qu'ils s'autorisaient..... Nous nous proposons ici de faire deux choses,

moyennant l'aide du Seigneur : 1° Nous nous emploierons à vous faire comprendre ce que c'est que la danse, à ce que l'ayant reconnue telle qu'elle est, selon cela vous en jugiez ; 2° Nous vous ferons voir que nous y adonner en ce temps c'est être pires que ces animaux dont nous parle le prophète et ne connaître pas à quelle saison le Seigneur nous a amenés. Le premier nous montrera le blâme de ce vice, le second convaincra du leur tous ceux d'entre nous qui y ont couru, le premier sera pour faire tomber le masque dont on nous veut déguiser le mal, le second aura pour but de toucher nos consciences et engendrer une sainte componction au cœur de tous ceux qui en sont coupables. »

Après avoir examiné l'origine de la danse, et considéré la danse en elle-même, après avoir affirmé qu'en admettant « que chacun s'y en aille en simplicité et sans autre dessein que d'y chercher quelque passe temps et une récréation innocente, il faudrait qu'ils fussent des anges pour en échapper sans avoir eu diverses mauvaises pensées » et montré avec saint Basile qu'on y expose « sinon la chasteté du corps à tout le moins celle du cœur, » le prédicateur s'écrie dans un mouvement oratoire dont la chaire chrétienne offre peu d'exemples plus remarquables :

« Représentons nous le Seigneur Jésus, qui, comme il se trouva inopinément au milieu de ses disciples avec les en-

seignes sanglantes des clous en ses pieds et en ses mains, de même il survint à l'improviste en quelqu'une de ces assemblees où on danse . et s'y présentât tel qu'il lui a plu être immolé pour nous en Golgotha , dites-moi , je vous prie , ô vous les plus acharnés à la danse, danseriez-vous autour de la croix ? Et que lui répondriez-vous si du haut d'icelle il vous tenait ce langage : « Misérables, voici ce que j'ai enduré pour vous, et est-ce ici la reconnaissance laquelle vous m'en payez ? Me voici nu et dépouillé et vous voilà avec vos atours d'orgueil et de vanité ! la tête chargée d'épines, et les vôtres brillent de diamants et de pierreries ! les pieds attachés avec des clous et cela n'est pas capable d'arrêter les vôtres et les retenir qu'ils ne dansent ! dedans l'horreur du tourment et votre joie n'est pas troublée ! Ingrats , c'est pour vous que j'ai tant souffert et votre cœur n'en est point rompu et n'en quitteriez pas le moindre de vos plaisirs ! Dites, je vous prie, mes frères , qui est-ce qui l'ayant ainsi vu , et ouï , aurait encore le courage de continuer ce passe temps encommencé ? Certes , je crois de vous tous , que tombés dessus vos faces , vous lui crieriez avec Thomas , *mon Seigneur et mon Dieu !* et m'assure que de là en avant tous les charmes du monde n'auraient plus de puissance sur vous. »

L'orateur évoque le souvenir de l'ancienne splendeur de la Rochelle, pour rappeler la mémoire des jugements de Dieu envers son peuple. C'est une plaie cuisante qui est rouverte pour réveiller les fidèles de leur léthargie.

« De nos divisions intestines et des mauvais conseils que nous avons suivis, estimans qu'ils fussent bons, sont découlés tous nos maux. Quelque chose que nous ayons entrepris, Dieu l'a fait tourner en mal ; et au rebours, quoi qu'on ait desseigné contre nous, il l'a fait réussir en bien. Nous nous confions en de hautes et épaisses murailles, que nous avions élevées, et qui, à les voir seulement, engendraient de la terreur, mais nous ne souvenions pas que la protection de Dieu n'y étant point, ce n'étaient que des monceaux de poudre, que le premier vent de son ire devait enlever. Nous avions une jeunesse verdoyante et toute pleine, ce nous semblait, de courage, mais Dieu y a envoyé ses effrois, et il n'y a point eu de fin à nos fuites et à nos déroutes. Nous nous trouvions plantés en une situation avantageuse, mais en moins de rien tout le roc qui nous environne fut entaillé et se vit parachevée cette enceinte merveilleuse qui nous boucha toutes avenues. Serrés de près du côté de la terre, la mer au moins, croyons-nous, nous devait toujours laisser une porte ouverte pour notre secours, mais Celui à la voix duquel s'élèvent et s'apaisent les orages, la voulut rendre calme ès saisons esquelles elle devait être plus impétueuse, afin de faire joug, sous la puissance qu'il avait armée contre nous, et se laisser mettre ce frein qui a arrêté ses vagues et leur a servi de barrière. Bouclés ainsi de tous les endroits, nous nous consumions après *notre aide de néant* et regardions à ceux qui contre notre volonté nous ayant tiré en leurs armes (les Anglais), étaient obligés, ce nous semblait, à coucher de tout pour nous aider, mais à ceux que Dieu poursuit, qui pourrait prêter secours ? Ainsi, après les prodiges de leur lenteur, étant enfin arrivés, ce fut pour demeurer là les bras croisés et les cou-

rages affadis, comme s'ils ne fussent venus sinon pour prendre acte de leur honte et servir de témoins à nos malheurs.

» Cependant la faim s'étant rengrégée, faisait ici ses ravages, mais ô bon Dieu ! quelle faim ! faim la plus funeste de laquelle les siècles passés aient vu l'exemple ; faim dont les horreurs ont été telles que les âges suivants ne la pourront croire ; faim dont ceux-là même qui l'ont soufferte ne peuvent rappeler la mémoire que leur poil ne se dresse et que tout leur corps ne leur frissonne. C'est pendant icelle, que si aux plus opulents il était resté quelque peu de pain, ils le pesaient par onces non à la balance, mais au trébuchet, le tenant bien plus précieux que l'or, et heureux celui d'eux qui en avait une ou deux à son repas, mais hélas ! ceux-là même n'étant que fort peu en nombre. Quant à tout le reste, ne sachant plus que c'était que de pain depuis plusieurs mois, leur recours fut aux chiens, aux chats, aux chevaux, à tout ce qu'il y a d'animaux immondes, qui les soutinrent un temps ; mais cette provision, étant bientôt défaillie, ce fut à se ruer sur les peaux, sur les cuirs tout secs, sur les parchemins et autres mets, esquels, hors l'horreur d'une telle faim, on ne fut jamais avisé qu'il y eut du avoir aucun suc. N'y en ayant point encore à suffire pour un si grand peuple, on voyait de grandes troupes qui allaient chercher ès fumiers et ès cloaques tels os que les chiens dès longtemps avaient rongés et autres aliments hideux, dont la seule pensée est pour faire frémir et qui étaient plutôt pour donner la mort que pour soutenir la vie. Aussi avez-vous mémoire comme au moyen de cette nécessité effroyable les pauvres corps devinrent comme des anatomies sèches et décharnées, dont les os n'étaient couverts sinon tant seulement d'une peau noire

et retirée, et ne se reconnaissaient avoir de vie sinon par le plaint, qu'on en oyait sortir triste et sombre, comme du creux de quelque caverne, et une démarche lente et affreuse, laquelle à mesure qu'on voyait, c'était un accomplissement à la lettre de la prédiction du prophète, que *la mort cheminerait par les rues.* »

Philippe Vincent termine ce sombre tableau en rappelant la clémence de Louis XIII :

« Mais si la main de Dieu fut lors en quelque façon allégée, si nous ne pouvons pas dire qu'il la retira tout à fait. La mortalité et la contagion ont succédé à la guerre et le pouvoir n'est pas tout à fait apaisé envers nous et n'a pas retiré tout ce qui restait des marques de courroux duquel il nous avait jugés dignes. De là et tant de pauvres gens qui languissent au milieu de nous, manque de pouvoir obtenir les mêmes priviléges et immunités que leurs concitoyens d'autre religion, pour exercer leur art et gagner leur vie. De là les obstacles à l'établissement de ceux qui avaient été choisis pour avec nous vous annoncer l'Evangile, si bien que d'un si grand nombre que vous vous étiez vus un temps, vous voici réduits à deux, dont l'un est ancien et l'autre maladif, et tous deux accravantés dessous le travail. »

Il est temps de parler du travail de Vincent, qui nous a été d'un grand secours pour cet essai historique.

Il a pour titre :

« Recherches sur les commencements et les » premiers progrès de la Réformation en la » ville de la Rochelle. »

Composé vers 1639 et uniquement destiné aux protestants de la Rochelle, ce livre ne fut imprimé qu'en 1693, par Ascher, libraire à Rotterdam (in-12 de 144 pages). Nous ne connaissons qu'un seul exemplaire de cette édition, actuellement presque introuvable. [1] *La bibliothèque de la Rochelle possède une copie manuscrite du livre de Vincent, faite en 1735 par le père Jaillot, curé de Saint-Sauveur, d'après la copie que Mervault avait prise du vivant de l'auteur (1644) et qui est déposée aux archives du conseil presbytéral, ainsi que la correspondance de Philippe Vincent avec Bouhereau, pasteur à Fontenay-le-Comte, de 1635 à 1640.*

Les sources auxquelles a puisé Vincent sont : les registres du Consistoire (1558-1563), quelques pièces officielles de l'époque et surtout le journal d'un simple maître boulanger, Pacqueteau (1490-

(1) Il a été cédé par M. Henry S. Baynes à la Bibliothèque du Protestantisme, 21, place Vendôme, à Paris.

1571), remarquable par l'accent de naïveté et de sincérité qui s'y montre.

Le père Jaillot, et après lui le père Arcère, paraissent ajouter une entière confiance au récit du pasteur de la Rochelle. Les documents que nous avons pu confronter, grâce au bienveillant concours de diverses personnes que nous remercions sincèrement ici, confirment le récit de Vincent, tout en le complétant en divers endroits. La première édition de cet Essai, *publiée en mai 1859, à l'occasion de l'anniversaire du troisième jubilé séculaire de l'Église chrétienne réformée de France, a été rapidement épuisée. La seconde édition, revue sur les documents originaux, paraît au moment où cette Église retrouve, avec son autonomie, son indépendance religieuse.*

ORIGINE ET PROGRÈS

DE LA RÉFORMATION

A LA ROCHELLE

Christus via, veritas et vita ; via non errans, veritas non fallens, vita non deficiens, via in exemplo, veritas in promisso, vita in prœmio.

J. Bouvinus.

Sol vitæ : Sapientia.
Sal vitæ : Amicitia.
Panis vitæ : Temperantia.
Antydotum vitæ : Patientia.
Vita vitæ : Conscientia.

Bernardus Paludanus.

La Rochelle est au premier rang parmi les villes de France qui ont accepté la Réforme religieuse ; cependant aucun monument ne rappelle l'origine du protestantisme (1) dans ses murs.

(1) Le nom de *Protestant* ne fut généralement donné en France aux disciples de la Réforme qu'à la fin du XVIIe siècle. Leurs adversaires les nommèrent dans les commen-

Un petit nombre de faits épars dans de volumineux ouvrages, un vieux manuscrit, voilà tout ce qui en reste.

Mais de pareils souvenirs nous sont trop précieux pour que nous n'ayons pas essayé de les recueillir, sans nous demander si ce qui faisait l'intérêt de notre étude n'en constituait pas aussi la difficulté.

Dans son expression la plus large, la Réforme a été « l'affranchissement de la pensée humaine. (1) »

On a pu l'attaquer; mais on ne saurait méconnaître l'empreinte profonde qu'elle a laissée sur le caractère de ses premiers adhérents.

Si c'est à leurs convictions religieuses que nos pères ont dû leurs hautes qualités, il est utile de connaître comment ils acquirent ces convictions.

Sans entrer dans l'examen des circonstances

cements *luthériens*, *calvinistes*, puis *huguenots*. *parpaillots*, *religionnaires* ou *ceux de la Religion*, *ceux de la R. P. R.* Ils s'appelaient eux mêmes les *évangéliques*, les *fidèles*, les *réformés*. Leurs actes officiels du XVIe siècle emploient uniquement les désignations d'*Eglise chrétienne*, *Eglise de Dieu*, *Eglise réformée par la grâce de Dieu*, *Eglise du Seigneur*.

(1) Guizot.

qui favorisèrent l'introduction du protestantisme à la Rochelle, il est certain pourtant qu'il trouva un puissant auxiliaire dans l'esprit de liberté qui régnait dans la ville.

On sait qu'alors notre cité était profondément attachée aux antiques priviléges de sa commune, juste récompense de sa fidélité. Il est donc permis de supposer que nos devanciers firent dans les discussions des intérêts de la ville l'apprentissage de l'esprit d'examen et de libre recherche de la vérité.

Nous n'avons pas à réfuter ceux qui attribuent le succès du protestantisme à de mesquines considérations politiques et qui veulent à toute force trouver une petite cause à la plus grande révolution religieuse de l'Europe, depuis l'établissement du Christianisme.

L'esquisse que nous voudrions tracer se partage assez naturellement en deux périodes :

1° L'origine et les premières manifestations du protestantisme, au milieu des persécutions (1512-1559) ;

2° Les progrès, les destinées diverses de la Réformation à la Rochelle et son établissement définitif consacré par la puissance royale, —

depuis 1559 jusqu'à 1573, époque à laquelle l'histoire particulière du protestantisme rochelais se mêle à l'histoire générale de France.

I

(1512-1559.)

Les agitez en mer, Christ seule anchre sacrée
Asseure, et en tout temps seul sauve et recrée.
(Devise de l'Église persécutée.)

Dès 1512, la parole de Dieu rendue au peuple par la traduction de Jacques Lefèvre, d'Étaples secondé par Farel, de Gap, avait trouvé de l'écho sur plusieurs points de la France, notamment à Meaux, à Sens et à Lyon. La Réformation née spontanément dans notre Patrie, s'y développa avec une rapidité remarquable, pénétra de bonne heure à la Rochelle et, malgré la rigueur des persécutions, quelques habitants de cette ville commencèrent à avoir connais-

sance des doctrines des Réformateurs et à professer secrètement le christianisme apostolique.

Ce fait est confirmé par l'histoire de *Marie Belandelle* ou *Becaudelle*, désignée aussi sous le nom de *Gaborite,* qui fut la première martyre dans nos contrées (1). Simple servante, elle fut instruite à la Rochelle par son maître dans les principes de l'Église réformée, et profita rapidement des leçons qu'elle avait reçues. Lorsqu'elle quitta son service pour retourner aux Essars (Poitou), son lieu de naissance (1534), elle résolut de faire partager aux siens ses nouvelles convictions. Un cordelier prêchait alors dans le village, mais « *non pas selon la parole* » *de Dieu.* » Marie lui fit en particulier quelques observations, fondées sur des textes explicites de la Sainte-Écriture. Blessé de se voir repris par une femme, le religieux usa de dissimulation; puis il la poussa à répéter les mêmes propos devant de nombreux témoins, « ce qu'elle » ne refusa de faire : mesme elle lui mit au de-

(1) P. Vincent. — T. de Bèze *(Hist. eccl.*, I.) — A. Barbot, I, 376. — A. d'Aubigné, *(Hist. univ.*, II, 76.) — Crespin *(Hist. des martyrs.)*

» vant le jugement du Seigneur, s'il persévéroit » à faire outrage à l'Évangile du Fils de Dieu. » (*Hist. des Martyrs*, 3, p. 114.) Aussitôt Marie fut arrêtée et condamnée par les juges de Fontenay-le-Comte à être brûlée vive. L'arrêt fut confirmé par le Parlement de Paris, et Marie souffrit le martyre avec un grand courage. A partir de cette époque, la Réforme eut des adhérents dans le Poitou.

Sur ces entrefaites, l'arrivée à la Rochelle d'un missionnaire protestant favorisa le mouvement des esprits.

S'il faut en croire Florimond de Ræmond et Pierre-Victor Cayet (1), Calvin, se trouvant alors à Poitiers, réunit un petit troupeau et exhorta les membres de l'assemblée à se faire les propagateurs de la Réforme en France. Trois d'entre eux répondirent à cet appel : Jean Vernou, Albert Babinot, lecteur des Institutes à la Ministrerie et le procureur Philippe Véron. Ils prirent tous trois des surnoms pour déjouer les poursuites de leurs adversaires. Philippe Véron fut appelé le *Ramasseur* « comme celuy

(1) *Remonstrance chrestienne*, (1596.)

» qui vouloit entreprendre de ramasser les
» brebis égarées du Seigneur. — Il fut convenu
» que le premier agirait à Poitiers et dans les
» lieux circonvoisins; que le second se rendrait
» à Toulouse et que le dernier parcourrait la
» Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois. Quelques
» fonds réunis à cet effet par le petit troupeau,
» leur permit de commencer de suite leur pieuse
» entreprise. (A Crottet). » (1) — « Le *Ramas-*
» *seur* employa plus de vingt ans à ce mestier,
» allant, trottant et furetant partout, portant
» les nouvelles de la vérité..... Il avait faict son
» emplaitte auprès de Calvin, duquel il portoit
» quelques escrits, en faisant monstre par
» grand'merveille..... Le Ramasseur battit aux
» champs et ne laissa coin du Poitou, Xaintonge
» et Angoulmois, où il n'allât sonder le gué
» pour voir s'il pourroit faire prise. (2) »

Puis il retourna à Genève, en 1536, rendre compte à Calvin du succès de son œuvre.

Le Réformateur lui recommanda de s'adresser principalement aux élèves des Universités, qui,

(1) *Hist. des Égl. réf. en Saintonge.*

(2) *De la naissance de l'hérésie*, VII, 892, 3.

une fois convertis, étaient de précieux auxiliaires pour la propagation de la parole de Dieu. De retour dans son champ d'activité, Véron vit avec joie les doctrines réformées gagner tous les jours des partisans secrets dans les villes et les bourgs de l'Aunis et des provinces voisines. Babinot vint joindre ses efforts à ceux du courageux missionnaire.

Philippe Véron termina en Auvergne une carrière semée de périls, et mourut après avoir exercé pendant vingt ans son pieux ministère. Jean Vernou périt martyr à Chambéry dans le courant de l'année 1555 (1) au moment où Philibert Hamelin continuait dans l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois, une œuvre que le martyre seul interrompit le 18 avril 1557. — On ignore quelle fut la fin de Babinot.

Malgré la rigueur des édits, et pendant le séjour de François Ier à la Rochelle, en 1542, quelques fidèles professaient secrètement la doctrine de Luther.

Le 22 mai 1544, François Ier écrit au comte de Lude de les « châtier et punir si étroitement

(1) Jaillot, *Annales*.

» et rigoureusement que ce soit exemple et
» terreur à tous autres. »

L'influence de la Réforme à la Rochelle nous est alors manifestée par les arrêts de la Cour ecclésiastique, chargée de réprimer ce qu'elle appelait l'*hérésie*.

Le magister et principal régent des écoles de la ville, Jean Vazin, penche vers le protestantisme et enseigne à ses élèves les principes du pur Évangile.

L'année suivante il est excommunié.

Un fait grave ne tarde pas à éclater. Depuis trois ou quatre années, des religieuses du couvent de Sainte-Claire, appelées *sœurs noires*, « rompaient leur foi » et brisaient le joug qui n'était plus sacré pour elles, pour s'engager dans les liens du mariage ou rejoindre leurs familles. Le 3 août 1546, le prêtre Vizaimé, procureur fiscal de Charles de Bourbon, évêque de Saintes, se rend au monastère et demande des explications. L'abbesse et les religieuses présentes lui répondent fièrement qu'elles ne sont soumises qu'au Pape et au prêtre des Cordeliers.

Effrayé de ces progrès, le clergé redouble de précautions pour les arrêter.

Le grand vicaire donne au principal du collége, le 30 mars 1547, la liste des livres pour l'enseignement. On y remarque l'*a b c,* suivi des prières latines, notamment de « l'*Ave Maria* » avec « *Ora* » *pro nobis peccatoribus.* » les heures, les vêpres, et vigiles des morts, le Donat, la grammaire de Despautère ou Perotti, Alde ou Ælius Antonius Nebrissensis, Caton : *pro pueris, carmen juvenile,* les Parthénices de Notre-Dame et Sainte-Catherine, Ovide : les métamorphoses, Horace, Virgile, Lucain, Perse, Juvénal, Cicéron : les épîtres, les offices, *de amicitiâ, de senectute* et les paradoxes, et une expresse recommandation « de faire dire les oraisons de Nostre Dame » et les actions de grâces en latin, avant et après le repas.

Bientôt le protestantisme gagne les membres du clergé eux-mêmes. Un moine Augustin, Goymoult « est *accusé d'hérésie* » et enfermé dans les prisons épiscopales de la Rochelle, mais il parvient à s'échapper le 15 juillet.

Le 19 mars 1548, le prieur du couvent de Saint-Augustin de Saint-Yon, à la Rochelle, nommé Troublier, est accusé de prêcher à Saint-Martin de Ré « quelques propositions héré- » tiques, faulses et erronées. »

Le 8 août, la sénéchaussée saisit quelques protestants et les force de faire amende honorables « nu-pieds, en chemise, un cierge au » poing, devant le grand portail de l'église » Notre-Dame de Cougnes. (1) »

Le prêtre Soulier nous apprend que « d'autres » furent bannis et fustigés jusqu'à grande effu- » sion de sang, avec défense d'user à l'avenir » d'aucunes paroles hérétiques, à peine d'être » brûlés tout vifs. Il avoit aussi été ordonné de » venir dénoncer et déclarer les lieux où on » savoit qu'il y avoit des hérétiques et qui sen- » toient mal de la foi catholique, à peine d'être » déclarés fauteurs et recéleurs d'hérétiques et » comme tels être punis, selon la rigueur de » l'édit de Châteaubriant. (2) »

Le 17 mai 1550, le vicaire-général qui représentait l'évêque de Saintes à la Rochelle, Jean Denybat, réunit tous les curés, vicaires et religieux de sa juridiction pour les prémunir contre tout « schisme, disside et scandalle. » Il leur fit les recommandations suivantes :

(1) *Reg. du Gouv. de la Rochelle.*

(2) *Naiss. du calvinisme.*

« L'Escripture sainte, *en icelle compris les* » *livres des Maccabées,* sera interprétée joinct et » *selon les propositions* des saintz quatre docteurs » de l'Église catholique et autres de conforme » érudiction et semblable instruction, rejetez » *tous auteurs faulx dogmatisans, séducteurs* » *du peuple, perturbateurs de la respublique* » *chrestienne,* ennemys de la sainte foy *catho-* » *lique.* » La présence réelle, l'invocation des saints, les prières pour les morts, les œuvres, les cérémonies ecclésiastiques, etc... sont prescrites « *sus peine de damnation éternelle.* »

Vaines précautions ! la Réforme se propageait toujours et gagnait la classe lettrée.

« Certains libraires de ceste ville mestoyent » et exposoyent en vente plusieurs livres *ré-* » *prouvéz* et inhibéz par le Roi notre Sire, » contenuz au catalogue des livres réprouvéz » par la faculté de Sorbonne, comme les coloc- » ques d'Erasme.... et les régens et maistres » d'escolles de ceste ville [les] lisoyent publi- » quement en leur escolle. (1) »

Une liste de 1548, d'un inquisiteur de la foi,

(1) *Reg. de la cour ecclésiastique.*

nous apprend quels étaient ces livres pernicieux. A côté des réformateurs Wicleff, Jean Huss, Jérôme de Prague, Luther, Zwingle et Calvin, on est surpris de voir à l'index les commandements de Dieu, la vie de Jésus, les psaumes de David et *toutes* les Bibles qui portent dans l'Épître aux Romains : *Fides justificat, non opera.* (1)

Le 12 juillet 1550, la cour ecclésiastique interdit absolument la lecture de ces ouvrages. Les protestants de la Rochelle prirent le parti de faire tenir secrètement chez eux des écoles, où des maîtres de la Religion instruiraient leurs enfants, selon l'Évangile.

Nouveau sujet d'indignation pour la cour ecclésiastique. On lui signale (juillet 1550) que Pierre de la Garde, Helyes, Nycolas, François Seneschal et deux pédagogues gascons « se » mesloyent de tenir escolles secrettes et ins- » truisoient leurs disciples en une doctrine » séparée et non accoustumée, mesmement » *quant à l'instruction des bonnes mœurs et* » *forme de prières et oraisons non observant* » *l'ancienne forme.* »

(1) C'est la foi qui justifie et non les œuvres.

Il les fait citer « à comparaître pour estre » oüis et examinés sur la *doctrine* qu'ils donnent » à leurs escoliers et *autrement procéder* [*par* » *devant*] *qui de raison.* »

Ainsi, dès ses premiers commencements, la Réforme se signale à la Rochelle par des établissements d'écoles; après son triomphe, elle devait, comme nous le verrons bientôt, marquer encore son influence par le développement des études. Il n'est donc pas étonnant que les Universités aient partout fourni de nombreux disciples au mouvement religieux du XVIe siècle. Ce n'est pas la moindre gloire de la Réformation d'avoir du premier coup donné l'essor aux lettres modernes.

Cependant les persécutions contre les protestants rochelais redoublaient de violence.

Un nouveau tribunal, le *Siège présidial,* venait d'être créé, le 10 mai 1552. Il signala son établissement en sévissant contre ce qu'on appelait l'*hérésie.* On arrêta trois des plus zélés propagateurs des doctrines de la Réforme. C'étaient Mathias Couraut, dit Gaston des Champs, Pierre Constantin, dit Castin, et Lucas Manjeau ou Monjaut. On ne possède malheureusement aucun

renseignement sur ces premiers confesseurs du protestantisme. Leur interrogatoire même est perdu. Seul, l'acte de leur condamnation nous reste. (1) Outre la vieille accusation de perturbation du repos public, intentée aux réformateurs de toutes les époques, on leur reprochait la discussion publique de l'autorité de l'Église, — c'était alors la grande question débattue entre les partisans du Catholicisme et ceux du libre examen, — puis quelques doctrines contre l'intercession de la Sainte-Vierge Marie et des Saints, contre la confession auriculaire, etc.

Les juges voulurent faire une exécution éclatante. Henri II avait donné assez de preuves de rigueur envers les protestants; en frappant de grands coups, on espérait intimider les adhérents secrets de la Réformation.

Après un simulacre d'amende honorable faite en grande pompe devant le portail de l'église Notre-Dame de Cognes, on procéda au supplice. Couraut eut la langue coupée, comme blasphémateur, puis il fut brûlé vif. Constantin fut étranglé et brûlé. Manjeau fut battu de verges

(1) Voir les pièces justificatives.

jusqu'au sang, condamné à 200 livres d'amende et banni à perpétuité.

Quoique le présidial eût puni de la sorte les controverses publiques, les *dogmatisations*, les lectures de l'Évangile faites par Couraut, les protestants comptèrent bientôt de nouveaux prosélytes.

Ce ne fut pas une médiocre victoire pour les Réformés que de voir embrasser leur foi par celui-là même qui avait signé la condamnation des martyrs. Philippe Vincent, d'après des lettres authentiques, cite en effet parmi les nouveaux convertis : Claude d'Angliers, seigneur de la Saulsaye, écuyer, conseiller du Roi et lieutenant-général de la justice à la Rochelle, qui allait recevoir la chevalerie des mains d'Antoine de Bourbon. Arcère l'appelle « homme d'un mérite » distingué » et il eut mainte occasion de se montrer « personnage de grand cœur et de grand » sens, » (Amos Barbot) « apte pour manier et » remuer de grandes affaires, » magistrat sévère, grand ami de l'ordre public et du maintien des lois, serviteur fidèle de la France.

L'exemple de d'Angliers paraît avoit entraîné d'autres juges. « Il est croïable que les raisons

» qu'ils avoient entendu déduire (aux martyrs)
» et la constance surtout de celui que la crainte
» des supplices ni la fraieur épouvantable des
» flammes ne put desmouvoir de sa fermeté les
» toucha vivement et fit en leur esprit une im-
» pression forte dont l'effet parut en son temps. »

Il y avait donc déjà un noyau de protestants à la Rochelle, il ne suffisait plus que de l'arrivée d'un pasteur pour diriger le mouvement religieux. En 1557, dit Théodore de Bèze, « Dieu » envoya de plus d'autre côté surcroît de bons » ouvriers. »

Sous la mairie de Michel Guy, Charles de Clermont, dit La Fontaine, passe à la Rochelle. Ce pieux ministre met à profit son séjour dans notre ville pour faire quelques prédications particulières, puis, ayant jeté la semence des doctrines réformées, il poursuit sa route et va les porter à Saintes.

Mais la même année, un autre ministre lui succède, Pierre Richer sr de l'Isle. (1)

Pasteur à Genève, Richer, quoique âgé de cinquante ans, en était parti avec son collègue

(1) T. de Bèze. — La Popelinière. — de Thou.

Guillaume Chartier et quelques protestants zélés pour porter la religion réformée dans le nouveau monde. Il avait répondu avec empressement à l'appel de Nicolas Durant, dit Villegagnon, qui venait de fonder une colonie dans une île de Rio-Janeiro, au Brésil. L'expédition avait été faite sous les auspices de Coligny; elle avait pour but la propagation de l'Évangile.

Le 7 mars 1556, les missionnaires protestants établirent le culte au sein de la colonie. Mais bientôt Villegagnon changea de conduite à leur égard, déclara ne plus adhérer à ce qu'il appelait *la secte Calvinienne* et interdit les prédications. Chartier fut renvoyé en France. Richer essaya de tenir secrètement des assemblées religieuses. Il dut s'embarquer à son tour et partir avec plusieurs fidèles sur un navire en mauvais état, muni seulement du quart des vivres nécessaires au voyage. Peu de jours après, le bâtiment faisant eau de toutes parts, il fallut mettre la chaloupe à la mer avec cinq des passagers, qui retournèrent à l'Ile Coligny (Villegagnon appelait ainsi la colonie) et y trouvèrent le martyre. Après de longues souffrances, Richer arriva au port du Blavet dans le plus grand dénuement. Là, une

lettre de Villegagnon le dénonçait lui et ses compagnons comme hérétiques. Heureusement les magistrats du Blavet étaient protestants, et, grâce à leurs secours, Richer, dont les épreuves n'avaient point abattu la foi, parvint à la Rochelle.

A son arrivée, il s'occupa d'organiser le petit troupeau, sur le modèle de la chrétienté primitive des temps apostoliques, et, en établissant un Consistoire et une discipline, il mérita le nom de *Père de l'Église de la Rochelle*, « et fut » ce premier commencement tellement favorisé » de Dieu, qu'en peu de temps une bonne » partie de la ville se rangea à l'Église du Sei- » gneur... se préparant dès-lors le Seigneur cette » place, pour lui faire soutenir quelque jour les » plus durs efforts de ses adversaires. (1) »

Fait remarquable, l'établissement régulier du culte réformé dans notre ville se trouve précisément coïncider avec l'époque où tous les souverains de l'Europe s'étaient coalisés pour étouffer la liberté religieuse. L'année 1558 voit régner à la fois Henri II en France, Philippe II en

(1) La Popelinière. — T. de Bèze.

Espagne, Marie en Angleterre, Ferdinand dans l'Empire et Paul IV sur le trône pontifical.

Persécutée ainsi dans tous les grands Etats, la Réformation avait du moins trouvé un accueil favorable dans le royaume de Navarre. Antoine de Bourbon et sa femme Jeanne avaient été préparés aux doctrines Réformées par le ministre Pierre David, prêtre converti. Aussi l'arrivée de Leurs Majestés à la Rochelle contribua-t-elle aux progrès du pur Evangile.

Leur séjour, il est vrai, n'y fut que de quinze jours environ, et ils continuèrent la profession extérieure du catholicisme. Mais, malgré ces apparences, ils étaient bien disposés envers les protestants. Avec leur autorisation, Pierre David et un autre pasteur, Le Bois Normand, firent des prédications publiques.

Amos Barbot nous apprend en effet « que le » ministre David prescha publiquement l'Évan- » gile selon la pureté de la Religion réformée, » par diverses fois dedans la grande nef du » Temple de Saint-Barthélemy ; qui fut la pre- » mière fois que le flambeau de l'Évangile fut » allumé publiquement en cette ville. Aux pré- » dications duquel David assistèrent plusieurs

» habitants de cette dite ville de tous sexes et
» conditions, lesquels déposant toutes craintes
» et appréhensions commencèrent à manifester
» et donner témoignage qu'ils ne désiroient plus
» retenir en injustice la vérité dont ils avoient
» connaissance. »

Le journal de Michel Pacqueteau nous atteste aussi le succès des prédications publiques de David. Il a même conservé les prières de ce pasteur avant et après le sermon. (1) Parmi les prosélytes que firent ces premiers prêches, on cite la demoiselle Dufa, dame de la Leigne, qui se rendit à Paris et y « souffrit toutes sortes de » rigueurs dans les prisons. » Son seul crime était de s'être jointe aux protestants réunis au Pré aux Clercs, pour chanter « les louanges de » Dieu à la prospérité même et bénédiction du » Roy et de ses desseins. »

Le séjour du roi de Navarre à la Rochelle fut aussi signalé par la représentation d'une allégorie religieuse ou *moralité*, qui produisit une vive impression sur les spectateurs. (2)

(1) Voir les pièces justificatives.

(2) La moralité de la *maladie de la chrestienté.* — Imp. Pierre de Vingle, 1533.

Sous les auspices d'Antoine et de Jeanne d'Albret, des comédiens jouèrent la pièce suivante : Une femme désolée et mourante demandait à grands cris des consolations et des remèdes. Le curé le plus voisin emploie en vain son ministère ; c'est en vain que les divers ecclésiastiques lui succèdent suivant la hiérarchie ; c'est en vain qu'après le clergé séculier viennent les moines des différents ordres. Reliques, indulgences, habit miraculeux de Saint-François, tout est inutile. La malade est sur le point de succomber, lorsqu'on lui conseille d'avoir recours à un inconnu qui possède de merveilleux secrets. Mais l'étranger vit dans la retraite et craint jusqu'à la lumière du jour. On cherche partout ce libérateur ; il se montre enfin, simple et modeste, vêtu comme les autres hommes. Il parle bas au chevet de la moribonde, fait renaître la confiance sur ses traits, lui remet un petit volume plein d'excellentes recettes et sort précipitamment. On emporte la malade. Après un court intermède, elle reparaît guérie et joyeuse. Elle marche d'un pas leste et vante l'efficace du remède apporté par l'opérateur inconnu. Seulement, tout en con-

seillant aux spectateurs d'user avec confiance du livre aux sûres recettes, elle ajoute *qu'il est chaud au toucher et qu'il sent le fagot*. En outre, elle déclare qu'elle ne saurait pas plus révéler son propre nom que celui du volume. L'énigme fut aisément devinée. On reconnut dans la malade, la religion ; dans le médecin, un des prétendus hérétiques réduits à se cacher, et le Nouveau-Testament dans le volume sentant le fagot. Aussi l'indignation du clergé catholique força-t-elle les comédiens à déloger au plus vite et on leur eut fait un mauvais parti sans l'intervention du roi de Navarre. Cependant un grand nombre de personnes voulurent connaître le volume salutaire et adhérèrent aux doctrines de la Réformation.

Le pasteur Philippe Vincent ajoute que « la » religion est trop grave pour estre jouée » et il désapprouve cette tentative. Il n'essaie pas de la justifier par l'exemple des Sorbonnistes, qui, vingt ans auparavant, avaient traduit sur la scène la Reine Marguerite, sœur de François Ier, la transformant en furie d'enfer pour se venger du succès du « *Miroir de l'âme pêcheresse*. (1) »

(1) *Marguerites de la Marguerite des Princesses, très-illustre Royne de Navarre.* — Lyon, de Tournes, 1547.

Enfin il conclut que Dieu put permettre « que » le théâtre parlât, puisque les chaires demeu- » roient muettes et que ceux dont la profession » estoit d'estre des docteurs de fables, le fussent » en quelque façon de sa vérité, puisque ceux » qui par le deu de leurs charges devoient prê- » cher cette vérité enseignoient des fables et » repaissoient le pauvre peuple chrétien de » contes et de légendes. »

L'Église s'accroissait tous les jours. Le Consistoire, qui avait été fondé le 17 novembre 1558, et était composé d'un Pasteur, de quatre Anciens, de deux Diacres, d'un scribe et d'un trésorier, devint bientôt insuffisant. Dès le 24 décembre, il s'adjoignit quatre nouveaux membres. La charge des Anciens était de « choisir le » lieu des assemblées, qu'ils changoient à cha- » que fois de peur d'estre découverts, et en » faire avertir les particuliers, recueillir les » aumônes et les distribuer aux nécessiteux, » travailler aux réconciliations et apaiser les » débats qui pouvoient naistre entre les mem- » bres de l'Eglise, faire des remontrances et » censures à ceux qui tomboient en faute et se » rendoient dignes de repréhension. » Lorsque

la discipline des Eglises Réformées fut établie, elle se trouvait appliquée déjà à la Rochelle.

Les bûchers étaient toujours allumés. Les Réformés avaient donc besoin de prudence dans leurs réunions religieuses. Aussi se tenaient-elles la nuit dans des maisons à plusieurs issues soigneusement gardées. Souvent même les assemblées avaient lieu dans des caves, et l'on en montre encore, principalement du côté du port, qui servirent à cet usage. Nul étranger n'était admis sans un examen préalable. Les femmes dont les maris étaient restés catholiques étaient exclues des réunions. Devant des soupçons interrogateurs, leur silence n'eut pas moins été suspect que leurs révélations. Enfin les registres du Consistoire ne contenaient qu'en chiffres les noms des Anciens et ne mentionnaient ni le lieu de l'assemblée ni le nom du Pasteur qui la présidait.

L'Eglise Réformée de la Rochelle perdit à cette époque un de ses membres les plus zélés. Thomas Arondeau, né dans l'Angoumois, était venu s'établir à la Rochelle, où il exerçait l'humble profession de colporteur d'objets de mercerie. Fréquentant assiduement les assem-

blées secrètes des protestants, il devint suspect. Aller au *prêche* c'était, dans les idées du temps, être ennemi de la *messe*. Dénoncé comme *hérétique* au lieutenant criminel, Arondeau fut arrêté et jeté en prison. Les juges lui offrirent sa grâce, s'il consentait à se rétracter. Comme Luther, il répondit qu'il était prêt à le faire, si on lui montrait son erreur par des déclarations de la Sainte-Ecriture. Il fut condamné. Sur les prières de ses amis, il fit appel ; mais, malgré ce pourvoi, il fut transféré à Paris dans les prisons de la Conciergerie. (1)

Le 15 novembre 1559, le courageux confesseur fut brûlé vif sur cette place de Grève, sur laquelle le conseiller Anne du Bourg allait périr en répétant le cri des premiers martyrs : « Je suis chrétien ! »

Le registre officiel des baptêmes commence en 1559.

La persécution continuant, les Rochelais pensèrent à faire connaître publiquement leurs principes dans une confession de foi, persuadés que le Roi ne permettait la persécution que

(1) A Crottet, *Hist. des Égl. réf. de Saintonge.*

« manque de sçavoir au vrai quelle estoit leur » doctrine. » Ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à signer de leur sang cette profession « tirée de ». la parole de Dieu » et à mourir tous ensemble plutôt que « *d'estre tirés en cause séparément et » estre fait mourir un à un sous des imputa- » tions fausses et calomnieuses.* (1) »

Ayant mûri ce projet, ils envoyèrent au Roi de Navarre les ministres de la Rochelle, de Saint-Jean d'Angély, de Saintes et de Marennes, pour le lui communiquer. Mais Antoine ne goûta pas ce plan et il invita les Rochelais à « se tenir » cois, et laisser passer cet orage en toute » patience, attendant que Dieu y pourveust. »

L'occasion se présenta bientôt. Sans se laisser intimider par les rigueurs sans cesse renaissantes, le premier Synode national des Eglises Réformées de France se réunit à Paris au mois de mai 1559. Les ministres de Saint-Jean-d'Angély et de Marennes furent chargés d'y manifester le désir des Rochelais.

Les actes de cette assemblée se rattachent à l'histoire générale du protestantisme.

(1) P. Vincent.

Disons pourtant que c'est à ce Synode que l'on doit la réunion de toutes les Eglises Réformées de France en un seul faisceau et leur constitution régulière fondée sur la confession de foi et la discipline, par le régime synodal, modèle du gouvernement parlementaire de cette grande race anglo-saxonne qui porte aux extrémités du globe le droit de la conscience et la plus féconde énergie. (1) C'est alors que l'on déploya ce drapeau consacré par le sang des martyrs et autour duquel se rangèrent tous les protestants français, jusque-là confondus par la commune haine de leurs adversaires, tantôt avec les anabaptistes, tantôt avec les révolutionnaires de toute sorte.

Aux attaques du catholicisme, le symbole de

(1) L'Eglise locale élit son consistoire et appelle un pasteur. Le consistoire, une fois nommé, se recrute par les suffrages de ses membres, mais sous la réserve explicite de l'approbation du peuple. C'est lui aussi qui nomme les pasteurs, toujours à la même condition. Un certain nombre d'églises forment le colloque ; chacune d'elles y est représentée par un pasteur et un ancien. Les colloques tranchent les difficultés qui se produisent dans le ressort. Au-dessus des colloques sont les Synodes provinciaux, où siègent également un pasteur et un ancien pour chaque Eglise. Leurs réunions sont annuelles, ils nomment deux anciens et deux pasteurs appelés à siéger au Synode national, assemblée souveraine pour toutes les Eglises de France. E. de P.

1559 opposait ses articles dogmatiques fondés sur l'Ecriture ; aux soupçons de la royauté, il répondait en proclamant la soumission aux lois et l'obéissance à l'autorité civile.

On a répété à satiété que le protestantisme n'était qu'une négation, les Réformés répondaient par une affirmation chrétienne. L'autorité de l'Ecriture remplace toutes les autorités humaines et la hiérarchie romaine ; le salut par la foi justifiante au Christ rédempteur met l'âme en présence de Dieu, sans l'intermédiaire du sacerdoce. (1) Si le point de départ du protestantisme est le libre examen, il ne faut pas oublier que c'est l'Écriture-Sainte qui en est la base et le fondement, ce qui entraîne l'affranchissement de la pensée et de la conscience vis-à-vis de toute autorité humaine, en fortifiant l'autorité divine directe.

Les huguenots ont toujours cherché à être librement, mais réellement chrétiens.

Ce point établi, la cause de la Réformation est gagnée. « Ce n'est pas une chose de petite » importance, avait dit Anne Du Bourg, que de

(1) E. de Pressensé, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1872.

» condamner ceux qui invoquent au milieu des
» flammes le nom de Jésus-Christ. » (A. Crottet.)

II

(1559-1573.)

Pro Christo et Rege !
(Sceau de l'Assemblée de la Rochelle.)

Malgré les persécutions et les lettres expresses du Roi à tous les parlements, la petite communauté protestante de la Rochelle continuait ses progrès. Les premiers magistrats eux-mêmes se tournaient vers la Réforme. Mais le culte se célébrait encore en secret et les actes du Consistoire étaient signés en chiffres.

Après la mort de Henri II (10 juillet 1559), le jeune François II fut entraîné par les Guises dans les mêmes rigueurs contre ceux de la Religion. Pendant qu'ailleurs échouait la tentative d'Amboise, les protestants de la Rochelle furent

affermis et consolés par le retour des pasteurs du Synode.

C'étaient les ministres Bruslé et Nicolas Folion dit de la Vallée, qui apportèrent le symbole et la discipline ecclésiastique.

Le maire Jean Salbert (ou Sallebert) était bien disposé envers les religionnaires et les membres du Corps de ville donnaient leurs propres maisons pour les assemblées religieuses, tandis que les conversions se multipliaient chez les personnes notables. Les lettres de 1561 du nouveau roi, Charles IX, en suspendant les poursuites contre les réformés, favorisèrent ce mouvement. Les actes du Consistoire sont tenus avec plus de liberté. Faget et Richer exerçaient toujours le ministère évangélique; les Anciens étaient au nombre de 27 (1), parmi lesquels il faut citer Abel Guiton, de la famille de ces Guiton

(1) J. Meschin. — Pierre Guillemet, sieur de Chaulne. — Philibert Jousselin. — Jacques Cochon. — Raoulet Du Jau. — Hilaire Papin. — Antoine Bession. — Jean Baulot. — Pierre Guillemyn. — Pierre Fouchier. — Jean Guy. — André Rousseau. — Jean Le Bouc. — Pierre Cousseau. — Pierre Bouhereau. — Pierre de la Haize. — Abel Guyton. — Marc Pineau. — Jacques Breu. — Pierre Chaurroy. — Renaud Vattin. — Pierre le May. — Elie Babouet. — Jehan Pineau, sieur des Sibilles. — Joseph Brin. — Louis Jorrion et Jean Manigault.

qui devaient donner à la Rochelle le maire de 1628, Jean Guy, dont le frère allait occuper la mairie pendant trois années, et Jean Pineau qui fut maire l'année suivante.

Les pasteurs la Vallée et Bruslé, venus à la Rochelle sur la fin de 1559, ne craignirent plus de se montrer en public, et « redoublans leur » prédications de la parolle de Dieu et de l'Évan- » gile suivant sa pureté, que l'on voyoit affermir » en eux pour leur bonne vie et sainte conver- » sation, attiroient à leur profession de foy et » croyance bon nombre des habitants et des » familles entières de ladite ville, voire des prin- » cipaux en crédit et authorité. (1) »

Parmi les prosélytes, on remarquait le chevalier Guy Chabot, seigneur de Jarnac, gouverneur et lieutenant du Roi aux armées, et sénéchal de la justice du gouvernement de la Rochelle. On peut citer aussi le lieutenant-général Jean Pierres. C'est alors que l'exercice public de la Religion réformée, toléré momentanément par Antoine de Bourbon, fut établi régulièrement.

L'Église de la Rochelle envoya sa cotisation

(1) A. Barbot.

au colloque de Poissy ; elle se rattachait ainsi aux autres Eglises de France.

Les assemblées religieuses se tinrent d'abord dans la vaste salle de Saint-Michel, (1) puis, le dimanche suivant, dans cette salle et dans le local appelé Gargoulleau, du nom de son propriétaire. (3 mai 1561.) (2)

Les salles particulières se trouvant insuffisantes pour les réunions devenues plus nombreuses, le Consistoire, réuni le 11 octobre, obtint du maire Salbert l'autorisation de faire le prêche le lendemain, à midi, dans l'Eglise catholique de Saint-Sauveur. L'empressement

(1) La salle de Saint-Michel est située dans la rue Saint-Michel, sur l'emplacement même du Temple Réformé.

Elle tenait son nom d'une confrérie laïque qui fut supprimée par Charles IX. Devenue alors propriété communale, elle servit aux réceptions des personnages importants qui venaient visiter la Rochelle. Pendant quelque temps, elle fut le lieu des réunions religieuses des protestants. En 1697, elle fut cédée aux Récollets qui y élevèrent une église. Cette église, brûlée en 1703, rebâtie en 1706, fut acquise par les fidèles Réformés le 6 mars 1793.

La salle Gargoulleau était une dépendance de la maison de Louis Gargoulleau, qui exerça les fonctions de maire et capitaine de la ville en 1588. Cette salle était située dans la rue qui porte encore ce nom, et paraît avoir occupé l'emplacement de l'Hôtel de France, à côté de la Bibliothèque de la ville.

(2) A. Barbot.

des fidèles fut si grand qu'une femme faillit être étouffée.

C'était un noble spectacle que de voir le même temple servir alternativement de lieu de prières aux catholiques et aux protestants, aux deux branches séparées de la famille chrétienne. « Toute sorte d'exercices de la Religion Réformée se faisoient et la messe se disoit sous » même couvert et endroits par temps et heures » séparées. » Les guerres civiles n'avaient pas encore élevé une sanglante barrière entre les *Parpaillots* et les *Papistes*, et la population de la Rochelle offrait un bel exemple de tolérance et de fraternité évangéliques.

Bientôt l'Église de Saint-Barthélémy elle-même servit régulièrement aux assemblées religieuses des deux cultes. De notre ville, ce bon exemple s'étendit à toute la Saintonge « avec une grande » paix et sans qu'ils se mesdisent ni mesfissent » les uns des autres. (1) »

Le 25 octobre 1561, le Consistoire pria les prêtres de Saint-Sauveur de commencer leur messe un peu avant le jour, pour la commodité

(1) T. de Bèze.

de leurs prêches, ce qui fut accordé, et en revanche les protestants payèrent les chandelles et luminaires qui durent servir aux offices catholiques.

Par l'effet même des principes mis en présence, devant les progrès de la Réforme, les couvents se dépeuplaient. De leur propre mouvement, « les religieux et moines de l'ordre des » Quatre Mendians qui étoient dans ladite ville » et religieuses des Sœurs Blanches (de l'ordre » de Prémontré) et Sœurs Noires (de Ste-Claire) » délaissèrent et abandonnèrent leur couvent et » monastère. (1) » Toutefois ces défections dans l'Église du passé n'empêchaient pas la bonne harmonie entre le clergé séculier et les ministres de la Réforme, et l'Édit même du 20 novembre, en enlevant aux protestants les églises soumises au *simultaneum*, ne rompit pas la concorde. Les réformés cédèrent sans murmure. « On y » obéit à l'instant, dit Vincent, et fut donné » ordre pour prendre acte des ecclésiastiques » romains, devant le lieutenant général, qu'il » ne leur avoit esté fait aucun excès pendant

(1) A. Barbot.

» tout le temps qu'on y avoit fait les prêches.
» De plus, on députa les sieurs de Saint-Sauveur
» et de Launay vers Monsieur de Burie, lieute-
» nant du Roy en la province, pour lui rendre
» compte de l'obéissance prompte et entière
» qu'on avoit rendu à la volonté du Roy. »

C'est avec regret que nous quittons l'histoire de cette courte, mais bien intéressante période, où Catholiques et Protestants étaient arrivés à une tolérance mutuelle. Que de sanglantes leçons ne fallut-il pas pour les y ramener !

Ce fut alors que, pour la première fois, les ministres de l'Église Réformée furent appelés à porter les secours de la religion aux condamnés à mort. Bruslé et de la Vallée firent chanter publiquement à cette occasion le psaume de David, LIe. L'un des patients demanda même un second chant, ce qui lui fut accordé.

Cependant les Pasteurs ne tardèrent pas à se trouver insuffisants en face des nombreux prosélytes qui réclamaient leurs instructions. Un des Anciens, Pierre Guillemet, sieur de Chaulnes, fut envoyé à Genève pour demander de l'aide. Mais, accablé de requêtes semblables venues de toutes parts, Calvin ne put que répondre : « En-

» voyez-nous du bois, nous vous enverrons des » flèches. » Paroles expressives, par lesquelles le Réformateur indiquait que les églises qui demandaient des pasteurs à Genève devaient au moins lui envoyer des lévites, ce qu'on appelait des *Proposants*.

L'Église de la Rochelle demanda alors le pasteur Jean de l'Espine, qui était à Fontenay-le-Comte et que ses éminents services recommandaient hautement. (1)

La conversion au protestantisme du nouveau ministre s'était accomplie dans des circonstances remarquables. D'abord religieux de l'ordre des Carmes, de l'Espine rencontra plusieurs fois, dans une maison de Château-Gontier, Jean Rabec, et prit plaisir à sa conversation. Lorsque celui-ci fut arrêté comme protestant (1er août 1555) et conduit à Angers, le moine le suivit, le visita dans sa prison, et, pour l'enlever à ses juges, essaya de le ramener à la foi catholique. Alors Rabec exposa avec calme ses convictions religieuses, et de l'Espine sentit sa propre orthodoxie s'ébranler. Sa foi fut soumise à une plus

(1) P. Vincent. — T. de Bèze, 11, 68.

rude épreuve. Le protestant fut condamné au supplice du feu, le 24 avril 1556 ; il fut brûlé le même jour, chantant le psaume 79, commençant: « *Les gens entrés* » qu'il continua, quoiqu'il » fut haussé et baissé dedans le feu, et que les » entrailles lui sortissent du ventre. » (de Bèze). Le courage du martyr décida la conversion de l'Espine. Toutefois, il crut pouvoir prêcher suivant sa conscience, sans quitter l'Église dont il était l'ornement, ni dépouiller l'habit monastique.

Sa chaire fut, comme jadis, entourée d'un concours empressé de fidèles, avides de recueillir sa parole éloquente. Sans doute, quelques attaques contre les indulgences, les pélerinages, les prières pour les morts, excitaient bien l'étonnement ; mais on pardonnait beaucoup à celui que l'on aimait beaucoup. D'ailleurs, quand il les exhortait à se repentir de leurs péchés et à embrasser la grâce de Dieu par Jésus-Christ, il entraînait ses auditeurs. A la fin pourtant, il devint suspect. Alors, il chercha un asile auprès de Madame Renée de France, qui était protestante, et se déclara ouvertement de la religion de sa protectrice. Il assista comme pasteur au colloque de Poissy.

Son ministère à la Rochelle porta les meilleurs fruits.

Sur ces entrefaites, arriva l'Édit du 17 janvier 1562, qui, favorable aux protestants de France, fut désavantageux à ceux de la Rochelle. Il accordait en effet l'exercice public du culte Réformé, mais seulement hors des murs des villes et dans les faubourgs. Or, les Rochelais tenaient leurs prêches dans la cité même. Cependant ils se conformèrent aux nouveaux arrêtés et transportèrent leurs exercices à la Prée Maubec (1).

Mais le Maire élu, Jean Pineau, sieur des Sibilles, son frère Guillaume, le baron de Jarnac et un grand nombre des membres du corps de ville étaient de la Religion. Aussi, quand les Réformés demandèrent au Roi la permission de célébrer de nouveau leur culte à Saint-Michel et à Gargoulleau, le Corps de ville et le Présidial appuyèrent la requête du Consistoire. On fit valoir que la ville resterait sans

(1) La Prée Maubec était une vaste plaine touchant d'un côté aux murailles de la ville, voisines de l'Eglise Saint-Sauveur et bordée de l'autre par le canal et les marais-salants de Maubec.

C'est sur cet emplacement que fut bâti, en 1630, le Temple que la Révocation devait enlever aux protestants, et qui a été remplacé par l'hôpital Saint-Louis.

défenseurs, tandis que les Religionnaires vaqueraient à leurs devoirs de piété en dehors des murs. Preuve évidente du grand nombre de protestants que contenait la Rochelle ! Les exercices eurent de nouveau lieu dans l'intérieur de la cité.

Charles Léopard , Ambroise Faget, Richer de l'Isle , André Mazière transmettaient aux fidèles les leçons mêmes de Calvin, avec une éloquence entraînante.

Le 4 février 1562, un Synode provincial se tint à la Rochelle.

Une funeste nouvelle ne tarda pas à se répandre.

Le duc de Guise, en massacrant une assemblée de protestants réunis pour le culte à Vassy, 1er mars 1562, venait d'ouvrir l'ère sanglante des guerres civiles.

Condé et Coligny s'étaient unis pour délivrer le Roi et la Reine des mains des Guises. Le gentilhomme des Ors fut envoyé à la Rochelle pour faire part de ce dessein au Consistoire. Ce corps députa Thibaut-Guillon à la cour, pour connaître exactement les faits. Sur les rapports

de l'envoyé et d'après une lettre de Condé, (1) on se décida à donner un subside de huit cents livres par mois aux chefs de l'entreprise. Lorsque les protestants prirent les armes, les Rochelais doublèrent ce secours pécuniaire, mais ils ne s'associèrent pas directement à la première guerre. Il paraît que cette réserve leur avait été inspirée par le baron de Jarnac, gouverneur de la ville.

Le 30 mai 1562, les protestants n'ayant pas de lieu de culte assez vaste, se réunirent sur la place du Foin ou de la Bourserie, préparée pour la circonstance. Tandis que les avenues étaient soigneusement gardées pour prévenir toute surprise, le service religieux fut célébré avec une grande ferveur, et, après la prédication, les

(1) Messieurs et bons amis, j'ay receu les lettres qne vous m'avez écrites par ce gentilhomme présent porteur, pour réponce au contenu desquelles, je luy ay bien amplement fait entendre mon advis et ce que requiert la nécessité du temps, pour à ce besoin faire cognoistre l'affection que vous avez au service de Dieu et vostre fidélité envers le Roy et la Reyne maintenant détenus captifs, m'asseurant qu'il vous le sçaura bien raporter et que vous adjousterez foy à sa parole. Je vous prie que soyez plus prompts à remédier au secours qu'à vous amuser à en discourir.

Escrit à Orléans le 6e Avril 1562, à Messieurs et bons amis de l'Eglise de la Rochelle, le bien vostre ami.

Louis de Bourbon.

pasteurs Richer, la Vallée et Ambroise Faget donnèrent la communion à sept ou huit mille personnes. Le baron de Jarnac, gouverneur de la ville, participa à la Sainte-Cène avec cinq cents hommes qu'il commandait.

Édifiés par cette touchante cérémonie, les Réformés pieux et éclairés ne s'attendaient pas à voir la fin d'une aussi belle journée troublée par une sédition.

La populace commença à fermenter « en » haine des massacres et mauvais traittements » qu'on faisoit ailleurs à ceux de la Religion » Réformée. » (1) Vers les quatre heures du » soir, deux à trois cents artisans et commun » du peuple « furent saisis » comme par con- » tagion, de la maladie d'abattre les images « alors quasi universelle » et brisèrent celles des Églises Saint-Barthélemy et Saint-Sauveur.

Cependant « ce fut une folie conduite avec » quelque sagesse, vu que cette action se passa » *sans que personne fut blessé ni endomagé.* » (2) Tout s'accomplit si rapidement qu'on ne pût tenter d'arrêter les iconoclastes.

(1) A. Barbot, II, 87.
(2) P. Vincent.

Mais dès le lendemain, à l'instigation de tous les protestants sérieux, le Consistoire alla trouver le baron de Jarnac et protesta, par la bouche du pasteur La Vallée, qu'il était innocent de ces coupables excès. On sait que Théodore de Bèze (1) et tous les docteurs de la Réforme n'ont qu'une voix pour désavouer de semblables violences.

Qu'on se rappelle d'ailleurs les paroles d'Agrippa d'Aubigné : « Toujours y a-t-il une nos-
» table différence entre *abattre des images*
» *mortes*, par zelle de l'honneur de Dieu, et
» *destruire cruellement les images de Dieu vi-*
» *vantes*, pour la haine et l'envie qu'on leur
» porte. »

Sur la demande du Consistoire, le 17 juillet suivant, Jarnac accorde aux Réformés les temples de Saint-Barthélemy et de Saint-Sauveur.

Nous devons citer ici quelques faits de discipline intérieure qui se passèrent en cette année 1562.

Le 14 février, un des Anciens fut censuré et contraint de faire un acte de pénitence publique

(1) Lettre citée par Arcère.

pour avoir acheté, dans une vente à la criée, des toiles et épaves provenant d'un navire naufragé. Fait digne d'attention ; car, à cette époque, la législation générale était sur ce point fort imparfaite. Ainsi la discipline protestante se signalait dès le principe par la défense des droits de l'humanité.

Le 25 juin, le prieur de l'Église catholique à Lagord se déclara publiquement converti au protestantisme et il se mit à célébrer le service religieux et distribuer la Sainte-Cène à ses paroissiens, suivant le rite de l'Église Réformée. Le Consistoire de la Rochelle crut prudent de suspendre cet exercice du culte, jusqu'à ce que le prieur eût été régulièrement reçu au ministère évangélique, s'il en était jugé digne.

A la mort d'Antoine de Bourbon, Catherine de Médicis avait renouvelé les rigueurs générales contre les protestants. Le génie inoffensif et modeste n'était pas même respecté. Bernard Palissy, connu par la fermeté de ses convictions protestantes, dut quitter Saintes et chercher un asile à la Rochelle. Il prenait simplement le titre « *d'ouvrier en terre et inventeur de rustiques figulines,* » tandis que, savant distingué, il avait

reconnu le premier dans les coquilles fossiles les restes d'êtres organisés déposés par la mer sur des terrains qui en sont maintenant fort éloignés. Mais il trouva à la Rochelle des personnes dignes de l'apprécier dans les médecins Coyttar de Thairé et de Launay, le botaniste Mathurin Motaye, l'helléniste Sponde et le poète Boucher. C'est dans cette ville qu'il publia ses nombreux traités.

Bernard Palissy nous a laissé le tableau fidèle de l'influence immédiate de la Réforme dans nos contrées.

« Elle avoit si bien proufité en peu d'années, que desja les jeux, danses, balades, banquets et superfluitéz de coiffures et dorures avoyent presque toutes cessé : il n'y avoit plus guères de paroles scandaleuses, ny de meurtres. Les proçez commençoyent grandement à diminuer, car soudain que deux hommes de la Religion estoyent en proçez, on trouvoit moyen de les accomoder, et mesme bien souvent devant que commencer aucun proçez, un homme n'y eust point mis un autre que premièrement il ne l'eust fait exhorter à ceux de la Religion. Quand le temps s'approchoit de faire ses Pasques, plusieurs haines,

dissensions et querelles estoyent accordées. Il n'estoit question que de Pseaumes, prières, cantiques et chansons spirituelles, et n'estoit plus question de chansons dissolues ny lubriques. L'Eglise avoit si bien proufité, que mesme les magistrats avoyent policé plusieurs choses mauvaises qui dépendoyent de leur authorité. Vous eussiez veu en ces jours là, ès dimanches, les compagnons de mestier se proumener par les prairies, bocages ou autres lieux plaisans, chantans par troupes, pseaumes, cantiques et chansons spirituelles, lisant et s'instruisant les uns les autres. Vous eussiez aussi veu les pédagogues qui avoyent si bien instruit la jeunesse, que les enfants estoyent tellement enseignez, que mesme il n'y avoit plus de geste puéril, ains une contenance virile. Ces choses avoyent si bien proufité que les personnes avoyent changé leurs manières de faire, mesme jusques à leurs contenances. »

Les Rochelais qui avaient gardé la neutralité, reçurent la visite du duc de Montpensier « qui » les traita selon les ordonnances du Roi et sa » douceur, les remplissant de garnisons et d'in- » solences, et leur ostant la Religion, la liberté

» et le bien. (1) » Les assemblées religieuses des protestants furent de nouveau réduites à se tenir la nuit et secrètement. (13 novembre 1562. — 30 avril 1563.)

Les Rochelais regrettèrent alors de ne s'être pas déclarés pour le prince de Condé.

Un de ses partisans, le capitaine Chesnet, (2) crut le moment favorable pour tenter un coup de main. Il réunit quelques mécontents, se jette dans une barque et s'introduit secrètement à la Rochelle. Les conjurés parcourent les rues aux cris de *Vive l'Évangile*. Se trouvant bientôt assez nombreux, ils s'emparent des portes de la ville et enferment Claude d'Angliers dans la tour de la Chaîne. Protestant convaincu, il était connu par son amour de l'ordre et sa fidélité au Roi. Guillaume Pineau, alors maire, se cache, et Chesnet demeure maître de la cité. Mais soudain tout change de face, d'Angliers parvient à sortir de prison, réunit quelques amis dévoués, redonne du courage au maire et fait crier aussi à sa troupe : *Vive l'Évangile*. Il profite de l'indé-

(1) D'Aubigné, *Hist. univ.*, III, 144.

(2) P. Vincent. — A. Barbot. — Bruneau. — d'Aubigné.

cision qui divise alors la population, fait arrêter le chef des rebelles et demeure maître de la la place.

Le prêche fut rétabli et se fit publiquement au canton de la Caille, par le pasteur La Vallée. Mais l'arrivée du lieutenant du Roi en Guyenne, M. de Burie, suspendit momentanément l'exercice du culte évangélique.

Injustement confondu avec les rebelles, le pasteur La Vallée fut même exilé.

Heureusement on ne tarda pas à recevoir la nouvelle d'un Édit de tolérance, celui d'*Amboise*, qui garantissait la liberté de conscience aux protestants, mais ne leur accordait qu'une ville par baillage pour l'exercice du culte et les contraignait même à ne se réunir que dans les faubourgs. Cet Édit ne satisfit qu'à demi les protestants de France, forcés souvent de faire quinze ou vingt lieues pour se rendre au prêche. Mais à la Rochelle, on s'empressa de profiter du rétablissement du culte : les assemblées hors ville se tinrent à la Prée de Maubec.

Pendant deux mois, l'exercice fut ainsi célébré. Puis, par les mêmes motifs de sûreté publique qu'ils avaient invoqués l'année précédente, les

Rochelais demandèrent au Roi l'autorisation de célébrer de nouveau le culte dans l'intérieur de la ville, « à laquelle inclinant, il leur octroïa » lettres, en vertu desquelles on rentra en ville » le 8 juin et fut prêché comme devant aux » salles de Saint-Michel et Gargoulleau. Cet éta- » blissement de l'authorité du Roy est d'autant » plus à observer que l'estat de l'Église ayant » esté jusque là vacillant et exposé à diverses » interruptions, du depuis il se vit affermi. (1) »

Ce fut à cette époque, qu'en vue de fixer d'une manière précise l'heure des assemblées, on décida qu'une cloche appellerait les fidèles au prêche (9 juin).

L'Église songea dès lors à se pourvoir de nouveaux Pasteurs. La Vallée fut rappelé. On lui adjoignit Noël Magnen, « homme de sens et d'expérience (2), » et François Odet de Nort, le plus fameux des ministres de la Rochelle à cette époque.

Le père du jeune François était catholique ardent. Il fut scandalisé en voyant son fils em-

(1) P. Vincent. — L'acte original de Charles IX existe aux archives du conseil presbytéral.

(2) T. de Bèze.

brasser l'*hérésie*. Mais de Nort, affermi dans ses nouvelles croyances, se consacra au pastorat. Reçu ministre, il fut envoyé à Toulouse par le Synode de Sainte-Foy (1561). Engagé dans la défaite du marquis de Duras, blessé à la tête et dépouillé, il fut amené captif à la Rochelle, lors de l'arrivée du duc de Montpensier. Grâce à Dieu, le pauvre pasteur fut logé chez un médecin nommé de Launay, dont la femme était de la Religion. Il s'en aperçut et se confia à elle. Cette femme usa d'un subterfuge pour le sauver. A force de se plaindre à son mari de l'embarras que causait le pansement du blessé, elle obtint sa liberté, moyennant une faible rançon. Les protestants firent passer alors le ministre à Nieul, bourg voisin de la Rochelle. Là, il fit quelque temps des prédications en particulier, puis il parut en public. De Nieul, il fut appelé à la Rochelle.

Les témoignages les plus honorables abondent sur son ministère. Jean Vincent, père de l'auteur des *Recherches*, écrivait à un ami : « Je l'estime » le premier ecclésiastique du monde : son zèle, » son savoir, son éloquence m'ont ravi en admi- » ration et ont allumé en mon cœur l'amour et

» le respect dus à ses vertus. Vous ajouterai-je
» qu'ils ont excité aussi en moi un peu d'ambi-
» tion, qui m'a poussé, contre mon naturel, à
» rechercher les moyens d'approcher de cette
» belle lumière et toucher au moins le bord de
» la robe de ce grand homme. »

Pendant que l'Église était ainsi munie d'excellents ministres, la discipline fut rigoureusement maintenue.

La censure du Consistoire réprimait les délits que la loi civile ne pouvait atteindre.

C'est ainsi qu'un des notables marchands, ayant spéculé sur les blés pendant une année de cherté, fut condamné à faire reconnaissance publique et obligé de donner aux pauvres le gain qu'il pouvait avoir fait.

Il est d'ailleurs à remarquer qu'inflexible pour tous, la discipline était appliquée aussi bien aux princes qu'aux plus humbles membres du troupeau. (1)

La peste fit en 1564 de terribles ravages en cette ville. Hugues Pontard procureur du Roi

(1) Pour les années suivantes, Philippe Vincent se borne à transcrire les notes de Pacqueteau, ne trouvant plus assez de matériaux pour faire un récit suivi complet.

en mourut. Son corps fut porté par les diacres. Ce fut la première fois que l'on fit en public les funérailles des protestants.

Il convient de rapporter à la même époque diverses inscriptions, recueillies à la Rochelle et dans les environs. Le plafond du porche d'une maison de la Renaissance, sise rue du Minage, nº 6, est décoré des devises morales suivantes :

A l'indigent soit ta maison
Un refuge en toute saison.

De Dieu révère la loi.

Ostez la mangeaille
A qui ne travaille.

Endurer et ne s'ozer plaindre
Est servitude bien à craindre.

Le sage est contraint d'endurer
La chose qu'il ne peult changer.

Vaincre le mal en bien faisant
Est à notre Dieu fort plaisant.

A parler tardif
A ouir hâtif.

Tempérance en jeunesse
Donne joye en vieillesse.

[Professe] la vérité
[Sans craindre] l'adversité.

Mieux vault avoir sagesse
Que posséder richesse.

Vérité de toi ysse
Faisant à tous justice.

Mieux vault estre
Que paroistre.

Souvent ces inscriptions font allusion à la vie future.

Une porte d'une architecture élégante construite à Marsilly, en 1566, est dédiée « SOLI DEO. »

Au-dessous se lit le quatrain suivant :

Ici bas n'avons un
Manoir éternel ;
Mais en cherchons
Un tout perpétuel.

Un dernier cartouche contient un dizain (Héb. XIII, 14) :

Bien assis suis et en beau lieu,
Mais quoy, passans, ne suis-je lieu
Passant, subjet à feu, vent et tonnerre,

Tombant enfin en ruine et par terre,
Par quoi donc se fault bien donner garde
De mettre tant son cœur et affection
Es logis qui ne sont de grand'garde

Laissant arrière la céleste maison,
Qui lassus est, au haut ciel éternelle
Toujours durant, aussi perpétuelle.

Quelques textes bibliques sont en latin, dans la maison de M. Cherbonneau, à Marsilly.

On trouve les versets :

Apocalypse, II, 10. — Ephésiens, II, 8 et 9. Ephésiens, IV, 25. — Psaume XXVII, 14.

C'est en 1566 qu'eût lieu le voyage de Charles IX à la Rochelle. Pour prix du dévouement et des présents des Rochelais, il trouva le secret de les froisser à la fois dans leurs libertés communales et leurs convictions religieuses.

Cependant l'Évangile était toujours prêché librement dans les salles ordinaires des assemblées religieuses.

La seconde guerre civile éclata en 1567.

Le bruit courait que le roi d'Espagne, le duc d'Albe, la Reine mère et les Guise voulaient exterminer tous ceux de la Religion.

Les Rochelais n'hésitèrent plus à abandonner leur neutralité pour embrasser le parti du prince de Condé.

D'après le journal de Pacqueteau, cité par Vincent, le 9 janvier 1568, pendant les troubles et guerres civiles, le maire François Pontard, sieur du Treuil Charais, ayant fait enlever et briser les images des églises, y établit le prêche. Peu après le sieur de Sainte-Hermine, gouverneur au nom du prince de Condé, fit abattre les maisons et les églises qui pouvaient gêner la défense de la place. « Tous grands et petits, » hommes et femmes travailloient aux fortifica- » tions. »

Le culte protestant fut de nouveau célébré dans les salles de Saint-Michel, de Gargoulleau et de plus au Collége (27 mars).

Le 8 avril 1568, la nouvelle de la paix de Longjumeau arrivait à la Rochelle; mais cette paix devait être de courte durée. Les hostilités générales se rallumèrent.

C'est à partir de ce moment que la Rochelle devint le boulevard du protestantisme.

Coligny et la Rochefoucauld se présentèrent devant la ville (11 septembre) et conclurent au

nom du Prince de Condé, un traité avec les habitants, stipulant que la Religion protestante serait la seule que l'on professerait dans la Rochelle et que les priviléges de la commune seraient garantis. Condé arriva le 19 avec sa famille. Il cherchait un asile contre les persécutions de la Cour. Peu de jours après, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, venait à son tour avec son fils Henri.

Cependant l'Edit de Saint-Germain en Laye (1570) suspendit les guerres civiles. La paix fut publiée en grande pompe dans notre ville, le 26 août. Le ministre de Nort rendit de solennelles actions de grâce à Dieu, et tout le peuple s'y joignit par le chant de psaumes.

Le 1er janvier 1571, les commissaires royaux de Cossé et Dupin, arrivèrent à la Rochelle, et, en leur présence, les notables catholiques et protestants jurèrent au nom de leurs co-religionnaires de vivre dorénavant en bonne intelligence.

Sur ces entrefaites, le septième Synode national des Eglises Réformées de France se tint à la Rochelle, avec l'autorisation du Roi et par l'influence des chefs du protestantisme réunis

alors dans cette ville. Théodore de Bèze vint de Genève pour présider l'assemblée.

Après un examen attentif, la confession de foi de 1559 fut revue et confirmée ; c'est le célèbre symbole qui porte encore aujourd'hui le nom de *confession de la Rochelle.* Tous les seigneurs présents le signèrent solennellement. On vit les noms de Jeanne d'Albret, d'Henri de Navarre, de Condé, de Coligny, de Louis de Nassau, à côté de ceux des pasteurs et des anciens qui représentaient les diverses provinces.

Le Synode approuva également la discipline et décida que les ministres de Saules, de Chandieu, de Lestre, des Bordes, Holbrac, de l'Espine, Duncan, Daniel Toussaint, de Changy, de Villiers et Merlin seraient chargés de répondre aux attaques des théologiens catholiques.

« Il ne fut pas seulement traité de la doctrine » et discipline de l'Eglise, mais la Reine de » Navarre, les Princes et Seigneurs y assistant, » il fut semblablement advisé aux moyens du » rétablissement des Eglises pour destourner » les persécutions auxquelles on les portait (1) » contre la teneur du susdit Edit de paix. »

(1) A. Barbot.

Coligny, Condé et Jeanne d'Albret se servirent aussi de leur influence pour favoriser le développement des lettres. La Reine de Navarre avait déjà fondé le collége d'Orthez ; elle appela Pierre Viret comme directeur des études.

De 1566 à 1571 , sous la mairie d'Amateur Blandin, un collége fut bâti sur un emplacement que les Cordeliers avaient cédé , et les armes de ses fondateurs furent sculptées sur le fronton.

La Reine de Navarre fit ensuite « rechercher » entre ceux de la religion les plus doctes du » royaume pour les employer à l'instruction de » la jeunesse. »

Pierre *Faber* (Lefebvre, Fabre ou Faur) eut la direction du collége. Né en Auvergne , et disciple du savant Turnèbe , il est connu par son *Commentaire sur les Académiques de Cicéron*, imprimé à Paris en 1611 et réimprimé en 1725 , dans l'excellente édition de Davis , à Cambridge. Colomiès nous apprend dans sa *Gallia Orientalis*, que *Faber* mourut vers 1625, âgé de 80 ans.

Nicolas de la Grouche *(Gringius)* « d'une » érudition étendue et variée , » dit Arcère ,

« grand orateur et grand philosophe, » fut chargé de l'enseignement du grec. Enfin François Bérault occupa la chaire d'hébreu ; il avait déjà donné, comme principal à Montargis, des preuves de savoir dans cette étude éminemment protestante.

De la Grouche mourut peu de jours après son arrivée. Il fut dignement remplacé par un disciple de Ramus, Pierre de Martines de Morantin *(Martinius)*, auquel on doit une grammaire hébraïque et une grammaire chaldaïque, qui se « fait distinguer encore, selon l'oratorien déjà » cité, par la beauté des caractères » et qui sortit des presses de Jérôme Haultin, « émule des Etienne et des Morel. »

Ces divers faits sont un « témoignage très-
» évident de la piété et de la vertu de la princesse
» Jeanne d'Albret et encore de l'affection qu'elle
» portoit à cette ville, y arrestant à ses gages et
» entretien de si grands hommes pour y former
» une pépinière à la gloire de Dieu et au main-
» tien et salut de son Eglise et de laditte ville. (1)»

Le libre développement de la Réforme dura

(1) A. Barbot.

peu. Tenus en défiance par les préparatifs qui se faisaient à leurs portes, sous prétexte d'une expédition à la Floride, les Rochelais écrivirent à Coligny « de se garantir et prendre garde à lui » et au général des Eglises sans se laisser par » trop persuader aux piperies et légères pro- » messes de la cour. »

Les massacreurs de la Saint-Barthelémy (24 août 1572) les trouvèrent donc sur leurs gardes, et aux premières nouvelles, ils se préparèrent à défendre courageusement leur vie et leur religion.

Nous ne rappellerons pas les détails si connus du siège de 1573, le courage des *enfants perdus,* le rôle loyal de La Noue, la fermeté des maires Jacques Henri et Morisson; enfin la valeur des Rochelaises, qui, du haut des remparts, versaient des chaudrons de poix bouillante sur les assaillants. Le duc d'Anjou fut heureux de trouver dans son avénement au trône de Pologne un prétexte pour lever le siège.

Charles IX signa l'édit de pacification. Les Rochelais venaient de conquérir, à force d'héroïsme, la liberté de conscience pour tous leurs coreligionnaires de France. C'était un des édits

les plus favorables qu'eussent encore obtenu les Réformés ; un an à peine après la Saint-Barthelémy, les braves bourgeois de la Rochelle rétablissaient leur religion qu'on avait cru étouffer dans le sang.

Ici se termine notre tâche, et les faits ultérieurs sont en dehors de cette étude.

Les bénéfices des anciens édits furent confirmés et étendus, lorsque Henri IV accorda à ses anciens co-religionnaires le fameux Edit de Nantes (1598).

Sous le règne de ce prince, la Rochelle compta six pasteurs ; toutes les paroisses de l'Aunis avaient leur temple et leur ministre.

Après les agitations des guerres civiles, commence pour la Rochelle une ère de prospérité. Les études y sont florissantes, l'activité intellectuelle qui y règne, jointe aux développements imprimés au commerce et à l'industrie, lui mérite le nom d'*Amsterdam française.*

Mais l'âge de la tolérance religieuse n'était pas venu, et de terribles revers allaient succéder à la paix et à la tranquillité de quelques années.

Les horreurs du siège de 1628, les persécutions qui commencèrent dès qu'on ne craignit

plus les protestants, la Révocation de l'Edit de Nantes et les émigrations en masse qui la suivirent, vinrent frapper l'Eglise Réformée, et du même coup la richesse et le commerce de la Rochelle.

« Les conséquences de la révocation de l'édit d'Henri IV n'ont pas été autant déplorables pour les proscrits que pour les proscripteurs. Ce sera l'honneur du protestantisme français que d'avoir résisté sans fléchir pendant plus d'un siècle, non-seulement au sabre des dragons et aux supplices infamans, mais encore à une législation qui le mettait hors la loi en lui fermant aussi bien le foyer de la famille que le foyer religieux. L'exil avait enlevé de France la majeure partie des populations réformées, qui avaient porté en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Amérique leurs laborieuses habitudes. La France ne fut pas seulement privée d'industries lucratives, sa classe moyenne perdit à cette proscription l'un de ses éléments les plus précieux et les plus libéraux, et l'on s'en aperçut lors de sa grande révolution. Celle-ci eut beau rendre tous les droits aux protestans, ils n'étaient plus qu'une infime minorité. La réforme fran-

çaise n'en avait pas moins conservé à travers tous ces orages ses institutions primitives, qui ravies par Napoléon Ier, viennent de lui être rendues par le Président de la République et se résument dans le système synodal, une des créations les plus admirables de l'esprit de gouvernement uni à l'esprit de liberté. » (1)

(1) E. de Pressensé, membre de l'Assemblée nationale.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Sentence prononcée par le Présidial contre trois propagateurs de la religion réformée. — 1552.

« Entre le Procureur du Roy, demandeur en crime d'hérésie, erreurs et fausses doctrines et dogmatisations contre l'honneur de Dieu et de la Sainte-Vierge et Religion chrétienne et les coutumes de notre mère Sainte-Eglise, transgression des édits et ordonnances roiaux, crime de sédition et perturbation du repos public, contre Mathias Courault dit Gaston des Champs, Pierre Constantin dit Castin et Lucas Manjeau (1), prisonniers és prisons de la Cour de céans.

» Veu les charges et informations faites contre les susdits, respectivement le procès criminel par nous fait à l'encontre d'eux, les conclusions du procureur du Roy, le tout consi-

(1) Imprimé Monseau.

déré, le nom de Dieu premier appelé, et sur ce, l'avis du Conseil, et, après avoir fait venir lesdits prisonniers et iceux avoir amplement interrogé, et que ledit Courault a persisté et persévéré en la plus part des propositions hérétiques, schismatiques, erronnées, scandaleuses et pleines de blasphèmes, desquelles il est chargé par ledit procès et que les dits Constantin et Monjault (alias Manceau) n'y ont ont voulu persévérer ; avons lesdits Courault et Constantin déclaré et déclarons atteints et convaincus des cas à eux mis sus, et d'estre séditieux schismatiques et perturbateurs de notre religion chrétienne et du repos public, aiant souvent souvent dit et proféré propositions en public et icelles disputées contre le Saint-Sacrement de pénitence et confession et contre l'honneur de la sacrée Vierge Marie et des Saints et Saintes, contre l'authorité et dignité de notre Sainte-Eglise et de ses ministres, et outre ledit Courault d'avoir dogmatisé et fait lecture envers les comunes (alias entre le comun populaire), et persévéré es dittes erreurs et le dit Lucas (Manjeau) d'avoir souventes fois en public parlé dédaigneusement et irréverament de la très sacrée Vierge Marie et des Saiuts et Saintes et contre les constitutions ecclésiastiques et solemnisation des festes, commandëes par notre mère Sainte Eglise et contre le libéral arbitre et en ce faisant, d'avoir aussi troublé le repos et tranquillité des fidèles, avec lesquels ils conversoient, aux (alias pour) répations desquels outrages résultans dudit procès criminel, procédans au jugement définitif en dernier ressort selon l'Edit donné à Châteaubrians le 27 juillet 1551, signé par le roy, du Tillet et publié en cour le tiers jour de septembre en suivant, avons les dits Mathias Courault, Pierre Constantin et Lucas Monsault, condamné et condamnons à faire amande honorable en chemise, teste et pieds nuds, la corde au col, tenants chacun d'eux un flambeau de cire ardent du poids d'une livre et le dit Monsault un fagot de bois sur le dos, le tout sur un échaffaut, les dits Courault et Constantin seront menés et trainés sur une clie depuis les prisons du Roy, en chemise, pieds et teste nue, la code au col et le dit Monsault les suivant à pied, aussi en chemise, pieds et teste nue, la corde au col et un fagot sur le dos, sur lequel dit échaffaut, ils demeureront à genoux durant une grande messe, qui sera ditte et célébrée en la ditte église ; laquelle ditte, le dit Courault et consorts requéreront

à haute voix par leur bouche — pardon à Dieu et à la très sacrée Vierge Marie et aux Saints et Saintes — au Roy, et à la justice des propositions erronnées, hérétiques et schismatiques et des blasphêmes par eux dits et proférés respectivement contre l'honneur de Dieu, les saints sacrements, , l'honneur de la ditte sacrée Vierge Marie et contre les constitutions de l'église, — confessants par ce moien avoir troublé le repos public des fidèles, exhortant nostre revérend père en Dieu l'évêque de Sainctes d'assigner une procession générale des paroisses de cette ville pour assister à la ditte grande messe et à l'issue faire dire une prédication et sermon selon l'exigence du cas, et après la ditte amende honorable, avons condamné le dit Courault à avoir la langue coupée en manière qu'il ne puisse plus parler ; et ce fait, estre tous trois ramenés en l'estat et ordre susdit, sauf qu'ils n'auront plus les dits flambeaux és prisons du château de cette ville, en laquelle avons condamné et condamnons le dit Courault à estre brûlé tout vif en un grand feu qui sera fait et dressé en la ditte place, et le dit Constantin à estre étranglé, et ce fait, brûlé en un autre feu en la ditte place et le dit Monsault assister aux deux exécutions toujours en chemise pieds, et teste nüe, la corde au col et le dit fagot sur le dos sur un autre échaffaut, qui pour cet effet, sera dressé en la ditte place, et la ditte exécution faitte estre fustigé de verges par l'exécuteur de la haute justice à l'entour des deux feux jusque à y rendre effusion de sang. et ce fait, l'avons banni et bannissons à perpétuité de cette ville et gouvernement d'icelle, lui avons fait et faisons inhibition et déffenses de ne plus user de propos scandaleux, erronés, hérétiques et schismatiques ; ains nous luy avons enjoint et enjoignons de vivre en se conformant en la vraie et comune doctrine de notre mère Sainte-Eglise, sans aucunement y déroger à peine d'estre brûlé tout vif, les sus dits condamnés aux frais et mises selon la taxe, qui en sera faite par nous, lesquels seront les premiers paiés sur leurs biens et le reste des biens des dits criminels Courault et Constantin, si aucuns sont, déclarés aquis et confisqués au Roy ; et en outre avons condamné le dit Monsault à deux cents livres d'amande envers le Roy et à entretenir prison jusque à plein paiement. Enjoignons et comandons de par le Roy à toute sorte de gens de quelque qualité et condition qu'ils soient de venir dénoncer et révéler tous ceux et

celles qu'ils sçauroint estre mal sentans de notre sainte foy et font profession de doctrines scandaleuses hérétiques ou schismatiques, et ce, à peine d'estre déclarés leurs fauteurs et récéleurs et comme tels punis selon la rigueur des édits et ordonnances royaux. Fait et donné par nous *Claude D'Angliers*, écuier, conseiller du Roy et lieutenant général à la Rochelle, le mardi dixième jour de may, l'an mil cinq cent cinquante deux.

» Signé : D'Angliers, Amateur Blandin, Michel de Cherbaye, Vermaux, Achard, Perpault, Boucher, Chommer, Brichet et Gauvin. — Ainsi signé, Le Roux, commis du greffier, prononcé en la cour du gouvernement de la ville de la Rochelle en présence des avocats et procureurs du Roy les dits criminels envoiés quérir pour cet effet par nous le dit D'Angliers, le dit jour et an, et le même jour la présente signée, a esté exécutée. — Signé : Le Roux, commis greffier. »

Philippe Vincent ajoute à la suite de cet arrêt, les réflexions suivantes :

« Si leurs interrogatoires et les réponses qu'ils y firent et » les autres pièces de leur procès, fussent parvenues jus- » qu'à nous, nous y verrions plus particulièrement leur » créance. Mais au fond la teneur de cette sentence la donne » assés à connoistre. Ils avoient parlé contre les festes, la » confession auriculaire, le franc arbitre, l'authorité que les » ministres de l'église romaine s'attribuent.

» Si l'on dit qu'ils avoient parlé irrévérament de la Sainte- » Vierge, c'est à dire qu'ils avoient dit qu'il ne la faut pas » invoquer, mais invoquer un seul Dieu ; de plus qu'on ne » la doit pas tenir pour notre avocate, mais recourir à l'in- » tercession de Jésus-Christ. Car c'est ce que l'église ro- » maine, on appelle d'ordinaire parler d'elle irrévérament.

» C'est la doctrine pour laquelle ils souffrirent. »

II

Prière du pasteur David avant le sermon, prononcée dans l'église de Saint-Barthélemy, en 1558.

(D'après le journal de Pacqueteau, cité par Philippe Vincent.)

« Seigneur Dieu, Père Eternel ! nous, tes pauvres serviteurs, nous prosternons devant ta Sainte Majesté, que nous sommes pécheurs misérables, et que par la multitude de nos fautes innombrables comme le sablon de la mer, sommes indignes de lever les yeux au ciel ni ouvrir la bouche pour toi requérir d'aucune chose. Car nous avons plutôt mérités d'être confondus et damnés que d'être exaucés de toi, et n'avons créature aucune à laquelle nous puissions nous adresser pour avoir repos de nos consciences, sinon à la preuve et assurance que nous avons en tes divines promesses par lesquelles nous assure que tu ne demandes point la mort du pécheur, mais qu'il se tourne vers toi et qu'il vive, et que là où il y aurait deux ou trois amassés en ton nom, tu serais au milieu d'eux. Nous te supplions humblement notre bon Dieu et Père, qu'il te plaise ne nous punir selon la gravité de nos fautes, ains [mais] que tu aies pitié de nous selon ta grande miséricorde, non point pour l'amour de nous et de nos œuvres, ains [mais] pour la révérence de ton fils Jésus-Christ, notre Seigneur et du mérite de sa précieuse mort, et qu'il te plaise nous donner l'assistance de ton béni Saint-Esprit afin de traiter ta sainte Parole tellement et en telle révérence, que ce soit à la gloire de ton saint nom et consolation de nos âmes et augmeutation de l'Eglise Chrétienne et en confiance que tu es notre bon Dieu qui nous exauceras, nous dirons l'oraison que Notre Seigneur Jésus-Christ nous a apprise : Notre Père, &... »

Prière après le sermon.

« Seigneur Dieu, notre Père, nous te remercions très » humblement de la grâce qu'il t'a plu nous faire de nous » communiquer le pain spirituel de ta sainte Parole et » divine doctrine et te supplions en l'honneur de notre Sei- » gneur Jésus-Christ que tu la fasses germer et enraciner » dans nos âmes et consciences pour produire les fruits des » bonnes œuvres à la gloire de ton Saint Nom, et édifica- » tion de nos prochains, ainsi que le demeurant de notre vie » nous ne retombions en nos péchés passés, ains [mais] nous » nous conformions selon ta sainte volonté pour te craindre, » servir et honorer, comme il appartient et que nous puis- » sions vivre et mourir en ta sainte Eglise, selon ta sainte » Parole, en la confession de ton nom. Nous te prions aussi » notre Bon Dieu, pour tous nos ennemis et pour ceux qui » nous calomnient et médisent de nous et désirent notre » mort; qu'il te plaise leur pardonner et changer leur » mauvais cœur en un bon, afin de nous aimer comme » frères et enfants de Dieu. Pareillement *nous te prions* » *notre bon Dieu pour tous rois et princes chrétiens, spécia-* » *lement pour le roi notre sire, la reine et le roi de Na-* » *varre,* qu'il te plaise [les maintenir] en santé corporelle et » spirituelle, leur donner connaissance de ta volonté, afin » qu'ils te reconnaissent Roi des Rois et administrent vraie » justice à ton peuple et à la gloire de sa majesté et aug- » mentation de ton Eglise Chrétienne, et en témoignage que » nous voulons vivre et mourir en ta sainte foi, nous en » ferons notre confession, disant : Je crois en Dieu, &.... »

III

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

SYNODES NATIONAUX

DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

Avec la liste des députés pour la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois, à partir de 1571.

1 A Paris, le 25 mai 1559. — François de Morel élu pour présider au Synode. — Les pasteurs de Saint-Jean-d'Angély et de Marennes.

2 A Poitiers, le 10 mars 1560. — Le Bailleur, modérateur. — Roland, secrétaire.

3 A Orléans, le 25 avril 1562. — Antoine de Chandieu, modérateur. — Robert Le Masson et Pierre Sevin, secrétaires.

4 A Lyon, le 10 août 1563. — Pierre Viret, modérateur.

5 A Paris, le 25 décembre 1565. — N. des Galards, modérateur. — L. Cappel et Pierre Le Cercler, secrétaires.

6 A Verteuil, en Angoumois, le 1er septembre 1567. — De Lestre, modérateur.

7 *A la Rochelle, le 2 avril 1571* (dans le temple de Saint-Yon). — Th. de Bèze, modérateur. — Odet de Nort, pasteur (Saintonge). — Dumont et Guillaume Prevost (Angoumois).

8 A Nîmes, le 6 mai 1572. — Jean de la Place, modérateur.

9 A Sainte-Foy, le 2 février 1578. — Jehan de Chauffepié, ministre de Marans, au nom des Eglises de Saintonge, Aunis et la Rochelle. — N. Pineau, ancien, député pour la Saintonge et l'Aunis. — G. Pacard, pasteur à la Rochefoucauld.

10 A Figeac, le 2 aoust 1579. — Cochis, pasteur de Jonzac. — Guy. Tillevil, écuyer, sr de la Couture, ancien à Saint-Fort. — De la Billotière, ministre d'Aubeterre.

11 *A la Rochelle, le 28 juin 1581.* — Odet de Nort, pasteur à la Rochelle, modérateur. — Du Moustier, ministre à Saint-Jean-d'Angély. — Pabout, ancien, Pons. — Lacroix, pasteur à Jarnac.

12 A Vitré, le 15 mai 1583. — André Mazière, ministre à Thairé. — Jérôme Faureau, ancien, la Rochelle. — Guy Dupont, ministre à Verteuil.

13 A Montauban, le 15 juin 1594. — Jean-Baptiste Rotan, pasteur à la Rochelle. — Germain Chauveton, ministre à l'île de Ré. — Elie Festineau, ancien, Saint-Jean-d'Angély.

14 A Saumur, le 3 juin 1596. — Georges Pacard, ministre à la Rochefoucauld. — Pierre Constantin, ministre à Saint-Surin. — Jean Chalmot, ancien, la Rochelle.

15 A Montpellier, le 26 mai 1598. — Frémont du Vigier, ministre à St-Jean-d'Angély. — Michel Texier, ancien.

16 A Gergeau, le 19 mai 1601. — Georges Pacard, ministre à la Rochefoucauld. — Laurens Pollet, ministre à Jonzac. — Pierre Bernard, sr de Javresac, ancien, Cognac.

17 A Gap, le 1er octobre 1603. — Samuel Loumeau, ministre à la Rochelle. — Artus de Parthenay, sr de Genouillé, et Guéray, ancien, Tonnay-Boutonne. — Daniel Roy, ancien, Saintes.

18 *A la Rochelle, le 1er mars 1607.* (Dans le temple de Saint-Yon.) — Georges Pacard, pasteur a la Rochefoucauld. — Jacques Merlin, pasteur à la Rochelle. — Artus de Parthenay, sr de Genouillé, Tonnay-Boutonne. — Daniel Roy, ancien, Saintes.

19 A Saint-Maixent, le 25 mai 1609. — Jacques Merlin, pasteur à la Rochelle, modérateur. — Paul Bonnet, pasteur à Saujon. — Artus de Parthenay, sr de Genouillé, suppléé par Elie de Glatignon, à Angoulême. — Pierre Baboiret, ancien à Saujon.

20 A Privas, le 23 mai 1612. — Paul Bonnet, pasteur à Saujon. — Samuel Petit, pasteur à Saintes. — Samuel de Campet, baron de Saujon, et Elie de Glatignon, avocat a Angoulême, anciens.

21 A Tonneins, le 2 mai 1614. — Louis Le Cercler, sr de la Chapellière, et Jérôme Colomiez, pasteurs à la Rochelle. — Léon de Sainte-Maure, baron de Montausier, ancien, Baigne, et Pierre du Breuil, sr de Fontenelles, à Barbezieux.

22 A Vitré, le 18 mai 1617. — Samuel Loumeau, pasteur à la Rochelle. — Guillaume Rivet, sr de Champvernon, pasteur à Taillebourg. — Jean Préveraud, juge de Montignac, et Elie Dieu-le-Fit, procureur fiscal de Soubise, ancien.

23 A Alais, le 1er octobre 1620. — Daniel Chesnet, pasteur à Ars. — Jean Constans, pasteur à Pons. — Pierre Pasquet, ancien, la Rochefoucauld. — Pierre Fromentin, ancien, Saint-Jean-d'Angély.

24 A Charenton, le 1er septembre 1623. — Guillaume Rivet, sr de Champvernon, pasteur à Taillebourg. — Théodore de Lignon, ancien, la Rochefoucauld. — Jean Thomas, juge, ancien, Mirambeau.

25 A Castres, le 16 septembre 1626. — Jean Constans, pasteur à Pons. — David Belot, pasteur à la Rochechalais. — Jean Berne, sr d'Angoulins, ancien, la Rochelle. — Elie Merlat, avocat, ancien, Mirambeau.

26 A Charenton, le 1er septembre 1631. — Guillaume Rivet, sr de Champvernon, pasteur à Taillebourg. — Pierre

Richer, sr de Vaudelincourt, pasteur à Marennes. — Denis Pasquet, écuyer, sr de Lage-Bâton, ancien, Angoulême. — Charles Constans, ancien, Saint-Jean-d'Angély.

27 A Alençon, le 27 mai 1637. — Daniel Chesnel, pasteur à Marennes. — Jean Gommart, pasteur à Verteuil. — René de Saint-Légier, écuyer, sr de Boisrond, ancien, Clam. — Georges Reveau, conseiller du roi, avocat à la Rochelle.

28 A Charenton, le 26 décembre 1645. — Philippe Vincent, pasteur à la Rochelle. — Théophile Rossel, pasteur à Saintes. — Etienne Soulas, avocat, ancien, Saintes. — Daniel Texereau, avocat à Saint-Jean-d'Angély.

29 A Loudun, le 10 novembre 1659. — Jean Gommart, pasteur à Verteuil. — Isaac Marchant, pasteur à Saint-Jean-d'Angély. — Jean de Morel, écuyer, sr de Thiac, de Vigier et de Salles. — François Lançons (*Alias* d'Ocoy), écuyer, sr de Courcelles, à Cognac.

Synodes nationaux au désert en 1726, 1727, 1730, 1744 (Jean Loiré), 1748 (Pierre Gamain), 1756 (Jean-Louis Gibert et Louis Figuière), 1758, 1763 (Pierre Dugas et Etienne Gibert, pasteurs. — Dangirard, ancien).

Assemblée des délégués des Eglises réformées de France tenue à Paris, le 10 septembre 1848. — Pasteurs : MM. L. Delmas, Delon, Bonnard, Barthe et Cambon (Jarnac, Saintes, la Rochelle et la Tremblade). — Laïques: MM. Lucien des Mesnards, Lavallée, Guédon, Brard, Decourt (Saintes), Target (la Rochelle).

Synode général de l'Eglise réformée de France à Paris, le 6 juin 1872. - IVe - Pasteurs : MM. L. Delmas, PP., à la Rochelle. — B. Vaurigaud, PP., à Nantes. — Laïques : MM. Ernest Chatonet, à Rochefort et L.-M. Meschinet de Richemond, à la Rochelle suppléants de MM. Bellamy, de Brest, et H. Durand Gasselin, de Nantes, démissionnaires, pour la session seulement. - VIe - Pasteurs: MM. A. Pelet, PP., à Nieul. — P. Lafon, à Etaules. — Laïques : MM. Tolluire, à la Tremblade. — Georges Hine, à Jarnac.

DÉCLARATION DE FOI

VOTÉE PAR LE SYNODE GÉNÉRAL DANS SA SÉANCE DU 20 JUIN 1872.

Au moment où elle reprend la suite de ses Synodes interrompus depuis tant d'années, l'Église réformée de France éprouve, avant toutes choses, le besoin de rendre grâces à Dieu et de témoigner son amour à Jésus-Christ, son divin chef, qui l'a soutenue et consolée durant le cours de ses épreuves.

Elle déclare, par l'organe de ses représentants, qu'*elle reste fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle a été fondée.*

Avec ses pères et ses martyrs dans la confession de la Rochelle, avec toutes les Églises de la Réformation dans leurs symboles, elle proclame *l'autorité souveraine des Saintes Écritures en matière de foi, et le salut par la foi en*

Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification.

Elle conserve donc et elle maintient, à la base de son enseignement, de son culte, et de sa discipline, les grands faits chrétiens représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses, et exprimés dans ses liturgies, notamment dans la Confession des péchés, dans le Symbole des Apôtres et dans la liturgie de la Sainte Cène.

Le Modérateur,
C. BASTIE, pasteur.

Les Modérateurs-adjoints,
L. VERNES, pasteur. — G. DE CLAUSONNE.

Les Secrétaires,
A.-O. DE MARICHARD. — P. GAUFRÈS, pasteur.
— R. DE CAZENOVE. — P. VESSON, pasteur.
— CHATONET. — H. BOREL, pasteur.

Le Synode de l'Église de la Confession d'Augsbourg a voté la déclaration suivante à l'unanimité :

Avant de procéder à l'œuvre de réorganisation de l'Église, le Synode fidèle aux principes

de foi et de liberté qui ont inspiré les Réformateurs, proclame l'autorité souveraine de l'Écriture Sainte en matière de foi, et maintient à la base de la constitution légale de l'Église, la Confession d'Augsbourg.

IV

SYNODES PROVINCIAUX

DE SAINTONGE, AUNIS ET ANGOUMOIS.

A Jarnac	1560
A la Rochelle (4 février)	1562
A Saint-Jean-d'Angély	1563
A Châteauneuf	1570
A Lignères	1572
A la Rochefoucauld	1581
A Taillebourg	1591
A Saint-Jean-d'Angély	1593
A Pons	1594

A la Rochelle (temple de Sainte-Marguerite) 1597
A Saujon. 1600
A Jonzac 1601
A Taillebourg 1602
A la Rochelle 1592
A Saint-Jean-d'Angély. 1604
A la Rochefoucauld. 1608
A la Rochelle (28 mars) 1609
A Saint-Jean-d'Angély (12 mai) . . 1610
A Verteuil 1615
A Marennes 1615
A la Rochelle 1616
A Tonnay-Charente. 1618
A Verteuil 1618
A Pons. 1619
A Saint-Jean-d'Angély (20 juin). . . 1620
A Angoulême 1623
A Jarnac. 1623
A la Rochelle 1627
A Barbezieux. 1629
A la Rochefoucauld. 1630
A Marennes 1632
A Mauzé 1634
A Jarnac. 1636
A Soubise 1638
A Saint-Savinien. 1638
A Pons. 1641
A Saint-Just 1643
A Taillebourg 1644
A Mauzé 1645
A Archiac 1646
A Saint-Jean-d'Angély. 1649
A Marans 1650
A Barbezieux 1651
A la Rochefoucauld. 1653
A Marennes 1654
A Tonnay-Charente. 1655
A Mauzé 1656
A Villefagnan 1658
A Cozes 1659
A Samt-Savinien. 1660

A Marans	1661
A Taillebourg	1662
A Jonzac	1662
A Jarnac	1663
A la Tremblade	1664
A Taillebourg	1665
A Baigne	1671
A Marennes	1674
A Jonzac	1678
A Jarnac	1681
A Barbezieux	1682
A Saint-Just (novembre)	1683

V

ÉGLISES PROTESTANTES

EXISTANT DANS L'AUNIS, LA SAINTONGE ET L'ANGOUMOIS EN 1562.

Aunis. — La Rochelle (1557). — Ile de Ré (1559). — Aunay.

Saintonge. — Marennes (1556). — L'île d'Alvert (1557). — Saujon (1559). — Ile d'Oleron (1559). — Jarnac (1561). — Angoulême (1559). — Saintes (1556). — Pons (1559). — Saint-Jean-d'Angély (1555). — Soubise (1559). — Tonnay-Charente (1560). — Hiersac (1560). — Cognac (1558). — Verteuil (1562).

MM. Haag, auxquels nous empruntons cette liste, font remarquer que les documents qu'ils ont consultés diffèrent sur la chronologie, la topographie et l'orthographe des noms. C'est ainsi qu'ils donnent pour pasteurs à l'église de la Rochelle, en 1557 outre: *Pierre Richer*, et *Charles de Clermont, dit la Fontaine*, mentionnés par tous les historiens, *Biche*, dont nous n'avons rencontré le nom nulle autre part.

VI

DÉPUTÉS GÉNÉRAUX.

Jean de Jaucour, seign. de Villarnoul et Jean de Mirande, nommés par le Synode national de la Rochelle (1607) refusés par le Roi, ont été acceptés par le souverain en 1608, sur la présentation de l'assemblée de Gergeau.

VII

COMMISSAIRES PROTESTANTS (1661)

Isaac Isle, marquis de Loiré.
Charles Odet, sieur de Fouilhoux et des Houllières
Paul-Charles le Vasseur, sieur de Fargot.

VIII

Les registres de baptêmes, mariages et inhumations de l'Église chrétienne réformée de la Rochelle, depuis le 25 janvier 1561, sont une des sources historiques les plus abondantes. Le biographe y puise des indications exactes sur la naissance, la filiation, les alliances des personnages distingués à tant de titres différents qui ont honoré la cité jusqu'en 1685, et dont il aime à relever la mémoire souvent affaiblie, souvent perdue. C'est aussi une mine de rectifications précieuses. La révocation de l'Edit de Nantes a dispersé dans toutes les parties du monde, les Rochelais qui professaient le culte réformé. Du cap de Bonne-Espérance, de la Russie, de l'Amérique, les familles de MM. P.-V. de Villiers, Girard de Bazoges, baron de Souçampton, Brunet de Passy, Jay, ministre plénipotentiaire des États-Unis en Autriche, &., ont revendiqué leur origine rochelaise. C'est pour répondre à ces démarches que nous donnons ici la liste des familles, dont les noms ont été mêlés à l'histoire de la Rochelle, avec la date de la plus ancienne mention de leur nom dans les registres protestants.

D'Abbadie	1569	De l'Angle	1575
Aigret	1565	D'Angliers	1552
Aigron (de la Motte)	1568	D'Appellevoisin	1588
D'Aitz	1637	Arnaud	1573
D'Albret	1571	Arnaudeau	1585
Allaire	1567	Arnaudet	1627
Allard	1573	Arnoult	1604
D'Allemaigne	1567	D'Arondel	1575
Allenet	1619	D'Artiganoüe	1620
Amelot	1576	Arthuys de Villesaison	1575
D'Amour	1585	Aubequin de Xaincton	1581
Amyraut	1605	Aubert de Garnauld	1575
Ancellin	1567		

D'Aubigné	1583
Aubin	1563
Auboyneau	1565
D'Aulnis	1575
D'Avaugour	1573
Avrard	1656
Avril	1586
Aymery ou Emery	1562
Babinet	1567
Babut	1607
Badifte du Mayne	1647
Baillif	1563
De Balda	1566
De Barbezières	1595
Barbier	1565
Barbot	1567
Bardet	1562
Bardonin	1604
De Barrauld	1573
De la Barre	1585
Barrier	1568
Bataille	1626
Bodin	1563
Baudouin	1565
Baudry	1568
Baulot	1562
Baunay	1594
De Baussay	1612
De Beauchamps	1586
De Beaucorps	1684
De Beaumont	1565
De Beauregard	1575
Béchet de Biarges	1681
Begaud	1567
Beguier de la Plante	1567
De Béjarry	1570
Belin	1577
De Belleville	1575
Benoist	1565
Benureau	1586
Bérault	1567
Béraudin	1565
Bergier	1576
De Beringhen	1643
Berland	1565
Bernard	1587
Bernardeau	1564
Berne	1575
Bernon	1562
De Berrandy	1592
Berteaud	1639
De Bertin	1573
De Bertinaud	1567
Berton	1565
Berzeaut	1588
Besly	1571
De Bessay	1586
De Béthencourt	1565
Bibaud	1576
Bigot	1564
Bigotteau	1640
Billaud	1573
Bion	1560
Bissault	1591
Bizet de la Barrouère	1566
Blanc	1616
Blandin	1564
Blavoust	1574
De Blois	1584
Bobineau	1565
Boisdon	1568
Boisseau	1579
Boisson	1584
Bonenfant	1585
Bonnamy	1567
De Bonnefoy	1565
Bonneau	1566
Bouchereau	1574
Boucher	1566
Boufard	1575
Bouguereau	1564
Bouhereau	1559
Bouhier	1568

De Bouillon. 1616
De Bouilly 1587
Boulineau. 1605
Bourdet. 1685
De Bourdigale 1566
Bourgeois. 1564
Bourseguin 1564
Boursier 1586
Boussiron. 1573
Boutet 1593
Boutin 1564
Boutiron 1627
Boylesve 1591
Braignault 1566
De Bremond 1569
Le Breton. 1580
Brevet. 1574
Briant. 1592
De Brye. 1563
De Brion 1655
Brisson 1574
Brossard 1563
Broussard. 1674
De la Bruère 1575
Brumault. 1603
Bruneau 1563
Brunet de Passy et de Rochebrune 1565
Bruslé. 1579
Du Buc. 1566
Buffet. 1575
Buygnon 1567
Buor 1562
De Burlé 1680
Bureau 1576

Cabry 1573
Cadoret. 1646
De Cailhaud 1564
Caillé 1636
Caillereau. 1563
Campet de Saujon . . 1573
Carayon. 1662
Caron 1676
Carré 1563
Cartier 1609
De Casaulx 1590
De la Cassaigne, baron de Tonn.-Boutonne. 1573
De Caulx de Plassay. 1572
De Caumont 1568
De la Cave 1617
Cazaubon 1640
Chabot 1652
Chabot de St-Aulays et de Jarnac. 1565
Chadeau de la Clocheterie. 1625
Chalmot 1563
Chanet 1576
Chaperon ou Chapron 1562
Chappot. 1577
Charron. 1564
Charruyer 1615
Chasseloup 1578
Chasseriau (24 mai) 1592
De Chastaignier . . . 1577
De Châteaubriand . . 1572
De Châteauneuf . . . 1566
Chaudruc. 1755
De Chauffepié. 1570
Chauvet. 1575
Chauvin. 1567
Chesnet 1581
Chevaleau. 1576
Chevalier 1564
De Chilou ou de Cheillou 1595
Choisy 1563
Chollet 1565
Clabat. 1601
Claessen. 1596
Clerbault 1573
De Clermont 1572

Cochon 1567
Cogniard 1565
Colladon 1575
Collin 1562
De Colligny. 1569
Colomiez 1575
De Combes 1587
De Compaing. 1567
De Conan. 1564
Constantin 1564
Conte 1572
Le Coq 1567
De Corlieu 1574
Corné 1571
Corneille 1604
Corru 1565
De la Coste. 1583
Cothonneau. 1584
Cotiby. 1578
Coucault 1580
Coulon 1585
Courault 1566
De Court 1685
Creagh 1640
De la Cressonnière . . 1576
De Crussol 1564
De Culant de Ciré . . 1587
De Cumont. 1563
Cunynghamheid . . . 1607

Daguyn. 1584
D'Argence 1685
Dat 1575
David. 1564
Dechezeaux. 1644
Delavergne 1572
Denéchaud 1587
Denis 1592
Dennebault. 1567
Desaguliers. 1603
Deschamps 1566
Desforges 1574

Desgranges. 1575
Dexmier (d'Olbreuse). 1581
Desperoux 1594
Dieulefit 1582
Dioret. 1586
De Diserotte 1614
Disnematin 1562
Divien. 1564
Domasson. 1565
Donat (20 juillet). . . 1603
Dor 1646
Dorioles. 1575
Dorineau 1573
Douglas. 1578
De la Douespe 1696
Draud. 1667
Drouyneau 1563
Duboys 1563
Du Chaffaut 1612
Dumarest. 1607
Dumas de Montmartin 1619
Dumbar. 1609
Dumont. 1564
Du Moulin 1564
Du Moustier 1592
Duperré. 1568
Du Pin 1564
Duprat 1566
Du Quesne . , ... 1580
Durand 1564

Emery. 1615
Eschallart de la Boullaye. 1575
Esprinchard 1574
Esveillart. 1587

Faure. 1569
Du Fay 1586
Favereau 1563
Festy 1574
De la Faille. 1578

Faneuil	1593
Feret de Marsilly	1590
De Ferrières	1568
De Fesques	1575
Filleau (15 mai)	1579
De la Fitte (8 février)	1604
Flanc	1607
Fleuriau	1628
De Fleury	1577
De la Fontaine	1562
Fonteneau	1576
De la Fontenelle	1570
Foran	1585
La Forest	1627
Formonnoye	1564
De Fos	1616
Du Fou, baron du Vigean	1577
Foucault	1685
Fouscher (20 novemb.)	1575
De Forest	1565
De la Forest	1564
De France	1574
Franc	1590
Franchart	1632
François	1561
De Francourt	1573
De Franquefort	1628
De Froger	1591
Froment	1622
Fromentin	1575
Fumée de Bourdeilles	1586
De Furgon	1570
Gaallon	1570
Gabaret	1685
Le Gaigneur	1573
Gallant	1619
Gallais	1588
Galliot	1609
Gallot	1573
Gargot	1578
Gargoulleau	1563
Garnier	1574
Garesché	1685
Garreau	1587
Gaschot	1565
Gassan	1603
De Gassion	1570
Gastebois	1565
Gastineau	1574
Gaudin	1572
Gaultier	1591
Gautreau	1572
Gauvaing	1561
Gayot	1579
Gazeau	1586
Gendrault	1564
Gendre	1564
Genest	1530
De Gennes	1576
Gentil	1591
Geoffroy	1566
Geraud	1628
Gilbert	1567
Gillier	1586
Gillin	1568
Girard de Bazoges	1590
Girault	1572
Giraudeau	1563
Gobert	1608
Godeffroy	1579
Goguet	1637
De Gombaud	1565
Gorribon	1563
De Gouffier, marq. de Bonivet (7 août)	1616
Goujaud	1592
Goullard	1574
De Goumard	1587
Gourdeau	1573
Gourjault	1571
De la Goutte	1574
Le Grand	1564

De la Grange. 1571
De Gravelle. 1626
Gravier 1462
Green de St-Marsault 1563
Grenot 1573
Greslier 1573
Griffon 1567
Grissot 1577
Groussin 1574
Goyer, Goïer ou Groyer 1577
Gua 1680
Guerry 1562
Guibert 1564
Guichard 1574
Guillaudeau 1567
Guillemin 1568
Guillemeau 1606
Guiot 1613
Guillery. 1578
Guillotin 1573
Guinolt 1635
Guiton ou Guyton . . 1561
Guy 1564
Guyet ou Guillet. . . 1565

Habert 1568
De la Haize. 1561
Du Halde (Arnault) . 1573
De Haraneder 1563
Hardy. 1577
D'Hariette 1576
Hart. 1604
Haste des Marais. . . 1574
Haultin 1575
De la Haye. 1607
Helye de Rochesnard. 1572
Henri IV, parrain :
17 décembre . . . 1570
26 avril 1587
19 juin 1588
Henry. 1563
Hérault. 1585

Herbert de Bellefons . 1656
Héron. 1685
De Hinsse. 1579
De l'Hospital 1589
Huet 1567
Husson 1574

D'Isle 1566

Janvre de la Bouchetière. 1586
Du Jardin 1574
Jarrye de la Jarrie. . 1564
Du Jau 1564
De Jaucourt 1607
Jay 1565
Joslain 1563
De Joubert 1568
Jouhaneau ou Johanneaux. 1563
Jourdain 1564
De Junquières 1588
De Juyve 1570

De Labat 1568
De la Croix. 1586
Laguiller 1574
De la Lande 1568
Lallier 1587
De Lamarque. 1627
De Lambert. 1559
De Lamet. 1561
Landas (12 mars). . . 1583
Landereau 1561
Langloys 1561
Lardeau 1565
De Lastes. 1586
De Launay 1564
De Laurière. 1566
De Lavau. 1582
De Lauzeré 1562
De Laval 1569

Le Cercler de la Chapellière 1605
Leclerc 1565
Lefebvre 1577
De Saint-Légier. . . . 1562
Legoux 1575
De Lègue 1614
Le Mercyer 1563
Lepage 1597
De Lescalle 1580
Lescatte. 1583
Lescure 1608
De Lespinay 1588
De Lestang. 1587
Letard 1571
Levesque 1565
Lhommedieu 1564
De Livesne 1563
Loyau. 1658
Du Lyon 1572
Longuail 1575
Loumée. 1570
Lloyd 1646
De Lorges de Montgommery. 1574
De L'Osse. 1572
De Luchet 1682
De Luppé. 1570
De Luret 1575

Macaing. 1561
Macauld 1586
De Machecous 1570
Mage, sr de Montauzier 1588
De Magné. 1574
Maleray de Beauregard 1645
Mallet. 1590
De Manny 1572
Manceau 1685
Manigault. 1567
De Marans 1575
Marchand. 1567
Marchegay 1611
Marcollay. 1620
Mariocheau. 1576
Mariteau 1563
Maroyx 1626
Mars 1617
De Marsan (8 octobre) 1577
Martin 1586
De Martines 1577
Masse 1591
Macé 1595
Massiot 1569
De Massognes 1596
Le Mastin. 1605
Mathar 1564
Mathon 1574
De Mauclerc 1572
Maudet. 1573
De Mesnard ou de Maynard 1569
Mazicq 1685
De Mazières. 1562
Meauce 1573
De Meaume 1564
De Mello 1594
Menanceau 1610
Mercier 1562
De Méric de Fraissinet 1650
Merlin (17 octobre). . 1585
Mervault 1562
Meschinet. 1577-1585
De Meulle 1574
Mignonneau. 1569
De Mirande. 1567
De Missy 1629
De Montalembert. . . 1573
De Montault, baron de Navailles 1627
De Montils 1645
Montjon. 1576
Morin 1562
Morineau 1573

Morisson 1564
Ph. de Mornay du Plessis, parrain le 29 août. 1588
De la Mothe 1562
De Mouchart de Chaban 1574
Des Moulins 1571
Mousnereau (22 déc.) 1585
Mousnier 1575
Moyne. 1564
Le Moyne. 1574
Mullon 1591

Nadeau 1565
Nairac 1680
Neau 1574
De Navarre. 1573
Nicolas 1564
Noordingh de Witt. . 1685
De Nort. 1563
De Nossay 1658
François de Lanoue, parrain le 16 sept. 1574
De Lanouhe 1574
Des Nouhers 1573

Ogier 1563
Olivier 1571
Oualle. 1595

Pacen 1587
Pagès 1579
Paillet. 1573
Pajault 1580
Marguerite Palissy . . 1575
Pandin 1575
Papin 1562
Papineau 1585
De Parnajon 1628
De Parthenay 1569
Pascaud 1563

Pelletan. 1579
Du Pérat 1562
Perdriau 1564
Du Perray 1589
Perray 1579
Perry 1563
De la Personne. . . . 1585
Petit 1674
Philippe. 1563
De Picassary 1566
Pichet. 1587
Pichon (3 avril) . . . 1577
Pierres 1566
Piffon. 1572
Piguenit 1593
Pineau 15 4
De la Place. 1584
Platet. 1564
De Plouer 1575
Du Poiz. 1574
De Polignac 1638
Pollart 1628
De Pont 1562
Pontard. 1561
De Ponthieu 1662
Ponvert. 1604
De Porcillon 1580
De la Porte. 1605
Porteau. 1645
Portier de Gastebourse 1591
Pougnet. 1586
Poupard 1561
Poussart 1569
De Pressac (11 déc.) . 1575
Prévost 1563
Prou 1575
De Puyrousset 1574
Du Puy. 1564
Pyniot 1593

De Querquy 1563
Le Queux. 1574

Raboteau (25 mai) . . 1578
De Ramberge. 1568
Rambert de la Nicollière. 1574
De Rambouillet . . . 1609
De Ranfroy. 1587
Rang 1643
Ranjard. 1592
De Ranques. 1591
Ranson 1594
Raoult 1571
Raclet. 1575
Rasteau (21 février) . 1593
Rat 1576
Ratouyt. 1579
De Reau 1574
Réaumur (Ferchault de) 1575
De Refel 1577
Regnault 1565
Regnier 1580
De Regnyon 1567
De Remigioux 1601
Rety. 1588
Reucheau. 1573
Reveau 1591
Riboteau 1577
Richard. 1562
Richaudeau. 1567
Riffault 1565
Rivaille 1630
Rivet 1586
Ryvette 1575
Robert 1568
De Robillard 1569
Robineau 1575
De la Roche 1564
De la Rochefoucauld. 1571
Rochelle 1568
De Rodde. 1656
De Rohan 1574
Rondeau 1564

De la Roque 1575
De Rosemont. 1685
Rougier. 1575
Rouslin 1567
Rousseau 1565
Roussy 1568
Roy 1578
Le Roy 1563
Le Royer 1568
Royrant. 1573

Sacher 1635
De Sainct-Gelays. . . 1575
De Saint-George . . . 1575
De Saint-Hermine . . 1558
De Saint-Hilaire . . . 1574
De Ste-Maure de Montausier 1612
De Sainct-Symon . . . 1575
Salbert 1563
De la Salle 1590
De Sarragan 1583
Sarrau 1564
De Saulières 1630
Sauvestre de Clisson . 1569
Sauvignon 1574
Savary 1568
De Schomberg 1647
De Ségur 1577
Seignette 1580
Le Sénéchal. 1574
Du Seurre 1576
De Siette 1575
De Sore. 1606
De Sponde 1589
Suhigaray de Verges. 1649
De Superville. 1619
Surreau. 1574
De Suzannet 1574

De Tallansac de Loudrières 1585

Tallemant	1583
Tarquais	1567
De Tandebaratz	1588
Tersmitten	1672
Tessereau	1573
Texier	1566
Tharay	1574
Thévenin	1561
Thibaud	1561
Thibaudeau	1566
Thoulosse	1583
Thouron	1639
De Tigny	1574
Tiraqueau	1574
De Torterue	1576
Touppet	1616
De la Tour	1588
De Tournemine	1585
De la Trimoille	1591
Le Vacher de la Case	1593
De Valières	1589
Vaslin	1561
De la Valade	1563
Du Val	1576
De Valles	1561
Vallois	1564
De la Varenne	1642
Vasselot	1588
Le Vasseur	1567
De Vemur	1646
Venette	1561
Du Verger	1568
De Verges	1580
Veronneau	1580
De Verteuil	1591
De Veyrières	1573
Viault	1565
De Vieilleville de Languillières	1575
De Vyens	1566
Viette	1577
Vigier	1584
Vignolle	1584
Des Villates	1575
De Villedon	1573
De Villiers	1573
De Vilson	1647
Vincent	1564
Vivier	1594
De Voullon	1657
Voysin de la Poplinière	1565
De Voyon	1602
White	1579
Ymbert	1567
Yvon	1617

IMPRIMÉS ET MANUSCRITS

CONSULTÉS POUR CET ESSAI.

SEIZIÈME SIÈCLE.

Imprimés. — Histoire ecclésiastique des Eglises Réformées de France, par *Théodore de Bèze.* — Vie de Calvin, par le même. — Histoire des Martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile, par *Crespin.* — Œuvres de *Bernard-Palissy.* — Histoire de France par *Lancelot du Voysin de la Popelinière.* — Histoire du siège de la Rochelle en 1573 par *Philippe Cauriana.* (Nous renvoyons le lecteur au plan de M. E. Jourdan contenu dans cet ouvrage, pour tous les lieux mentionnés dans notre essai), etc.

Manuscrits. — Registre de la Cour ecclésiastique, commençant au mois de Juillet 1546 et finissant au mois de décembre 1551. — (Bibl. de la R., nº 82).

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Imprimés. — Histoire universelle dédiée à la postérité par *Th. Agrippa d'Aubigné.* — Libre Discours sur l'estat présent des Eglises Réformées en France, attribué au même. — Histoire de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle par *Florimond de Rœmond.* — Histoire de la naissance, du progrez, de la décadence et de la fin du Calvinisme en France, par *Soulier*, prêtre. — Histoire du Calvinisme par *Maimbourg.* — L'Entrée de la Religion prétendue Réformée dans la Rochelle, escrite par les habitants présens, extraite par *P. S.* (1645) — Journal de *Pierre Mervault* sur le siège de 1628 (1644 et 1671). — Histoire des Réformés de la Rochelle par *Abraham Tessereau.* — Ouvrages

de *Philippe Vincent* : l'*Imposture confondue* ou réfutation de la litanie blasphématoire, publiée depuis peu par l'un des docteurs romains, sous le nom de ceux de la Religion Réformée, 1635. — *Lettre* du sieur Vincent, l'un des pasteurs de l'Eglise Réformée de la Rochelle, responsive à une du sieur Victorin, l'un des Récollects de ladite ville, 1635. — *Extraict* de quelques sermons touchant la cognoissance et interprétation de l'Escriture Saincte, dédié à MM. de l'Eglise romaine de la ville de la Rochelle, 1635. — *Response* à XXV demandes faites sous le nom d'un catholique Rochelais aux ministres de l'Eglise Réformée, 1640. — *Récit* au vray de ce qui s'est passé au changement de religion, fait par M. le marquis de la Ville Dieu. — (L'exemplaire de la Bibliothèque de la Rochelle a été mutilé, toute la fin manque, depuis la page 164). — *Paraphrase* sur les lamentations du prophète Jérémie, — 1646. — *Le Procès* des Dances débattu entre Ph. Vincent... et aucuns des sieurs Jésuites de la mesme ville. — *Traitté* des Théâtres. — Recherches sur les commencements et les premiers progrès de la Réformation en la ville de la Rochelle, 1693. — Ascher, Rotterdam.

Manuscrits. — Inventaires des Titres, Chartres et Privilèges de la Rochelle et Pays d'Aulnis... par *Amos Barbot*, pair de 1599 à 1625 (tomes I et II). — Manuscrit de *Bruneau*, depuis 1499 jusqu'à 1614. — *Récit* de ce qui s'est passé entre le Consistoire de la Rochelle et M. Amyraut au sujet de son Apologie pour les Eglises. — Collections historiques concernant la ville de la Rochelle, par *Pierre Mervault*. — Archives de l'Intendance de la généralité de la Rochelle et du conseil presbytéral de la Rochelle.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Imprimés. — Histoire de la Rochelle, par le père *Arcère*. — Dictionnaire critique de *Bayle*.

Manuscrits. — Recherches sur les commencements et les premiers progrès de la Réformation en la ville de la Rochelle, par le sieur *Ph. Vincent*, pasteur, manuscrits du père *Jaillot*, de l'Oratoire, curé de Saint-Sauveur et de *Pierre Mervault*. (La copie de la Bibliothèque de la Rochelle est un ouvrage complet.) — Recueil de quelques-

unes des lettres qui de la Cour avoient esté écrites à M. *Vincent*. — Extrait du Testament de M. *Philippe Vincent*. — Manuscrit du père *Jaillot* sur la Religion P. Réformée. — Compilation de fragments d'histoires générales, relatifs à la Religion P. Réformée, par le père *Jaillot* (1534-1685).

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Imprimés. — Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, par M. *Massiou*. — Jean Guiton, par M. *P.-S. Callot*. — Histoire de la Rochelle, par *Edouard Dupont*. — Bulletins de la Société de l'histoire du Protestantisme français. — La France protestante, par MM. *Haag*. — Histoire des Eglises Réformées de Pons, Gemozac et Mortagne en Saintonge, précédée d'une notice étendue sur l'établissement de la Réforme dans cette province, l'Aunis et l'Angoumois, par *A. Crottet*. — Histoires des protestants de France et des synodes nationaux, par *de Félice*. — Précis de l'histoire des Français, par *de Sismondi*. — Histoires de France, par M. *Michelet*, par M. *Henri Martin*, par M. *Guizot*. — Biographie Saintongeaise, par M. *P. D. Rainguet*. — Biographie universelle, de *Michaud*. — Souvenirs d'un naturaliste, par M. *de Quatrefages*. — Cicérone ou guide de l'étranger à la Rochelle, par *Benoist*. — Précis de l'histoire de la Rochelle, par M. *A. Gautier*. — Histoire des Réfugiés protestants, par *Ch. Weiss*. — Historique du Concile provincial tenu à la Rochelle en 1853. (Discours de l'Evêque de la Rochelle, tiré pour la partie historique du « Manuale » ecclesiasticum historicum a Christo ad 1646, par *Nicolas Lefèvre*). — Petite Chronique Protestante, par *A. Crottet*. — Les historiens de la Rochelle par M. *L. Delayant*, 1864. — Ephémérides de la Rochelle, par *E. Jourdan*. — Histoire des Rochelais, par M. *L. Delayant*, 1870. — La Rochelle protestante, par M. *P. S. Callot*. — L'Eglise réformée de la Rochelle, étude historique, par M. *L. Delmas*, 1870. — Histoire du département de la Charente-Inférieure, par M. *L. Delayant*, 1872. — Histoire de l'Ile de Ré, par le docteur *Kemmerer*. — *Cholet :* Notice historique sur la Cathédrale de la Rochelle.

Manuscrits. — Bibliographie Rochelaise. — (Ms in-4° de la Bibliothèque de la ville.) — Notes de M. *E. Jourdan*.

Le Musée des archives nationales a publié (page 352) le catalogue de soixante-cinq ouvrages condamnés par la Faculté de théologie de Paris, de Noël 1543 au 2 mars 1544. On y trouve plusieurs ouvrages de Calvin, les Prières liturgiques et le Catéchisme de l'Eglise de Genève, les Psaumes traduits par Clément Marot, le Nouveau Testament imprimé à Lyon par Etienne Dolet, les cinq livres de Moïse, imprimés à Lyon, des commentaires de l'Ecriture Sainte, les œuvres d'Œcolampade, d'Erasme, de Mélanchton, de Zwingle, &.

La Faculté avait décidé que cette liste serait remise au procureur général du Parlement.

CONVERSION D'ANDRÉ RIVET

RACONTÉE PAR SON PÈRE

GUILLAUME RIVET, PASTEUR A TAILLEBOURG

André Rivet, mon fils aîné, a été soigneusement élevé et entretenu par moi, ayant été entretenu près de moi en ce lieu, et sous précepteur à lui affecté, puis tenu quelques années à La Rochefoucauld, chez M. Robertson, principal du collége. Il fut envoyé en Hollande à mon frère (1), chez lequel il demeura deux ans, à cinquante livres de pension; puis deux ans à Rotterdam, à deux cents livres; puis six ans à Leyden, à deux cent cinquante livres de pension, où, après avoir étudié plus de deux ans en théologie, selon que je l'avais dédié au saint ministère, il témoigna aimer le présent siècle, ayant quitté cette sainte étude, pour s'adonner à celle de la médecine, en laquelle il fut passé docteur à Leyden en l'an 1631, puis m'étant revenu et majeur, m'obligea de lui donner la part qui lui échéait du bien de sa mère, voulant s'établir à Paris ou en Hollande et disant que l'air subtil et chaud de ce pays était insupportable à sa poitrine. J'ajoutai encore cinq cents livres du mien, mais étant allé à Paris, il ménagea son fait si mal qu'il en est venu à bout en deux ans. Il eut encore recours à moi qui lui portai cent livres l'an 1634, puis s'établit à Saint-Denis, où il a exercé la médecine jusqu'au commencement de cette année 1650. Il a reçu de moi, à diverses fois, quatre ou cinq cents livres.

(1) André Rivet (1573-1651), théologien et écrivain distingué qui, après de brillantes études au collége de la Rochelle, fut pasteur à Thouars, puis professeur à l'Université de Leyde, en 1620.

Enfin, l'an 1649, il déserta de la profession de la vérité pour se marier inconsidérement, de quoi je ne fus informé que quatre mois après par mon neveu Constant, qui l'avait vu à Saint-Denis. Ce qui m'ayant été en grande douleur et amertume, je le retins par devers moi, tant que je pus, content de m'adresser à Dieu par prières continuelles et jugeant qu'un homme instruit en la théologie si longtemps par mon frère et qui avait ouï les prêches de Charenton, plus de dix-sept ans, durant, ne pouvait ignorer la vérité et assurément retournerait, s'il était des élus de Dieu.

Enfin me vint une lettre de M. Mestrezat (1) écrite de Paris, le 26 janvier de cette année 1650, par laquelle il me donne avis que Dieu avait fait la grâce à ce mien fils de retourner à Lui et à son Eglise, et qu'ayant été frappé de sa main par la maladie, il eut le cœur touché pour envoyer prier le Consistoire de l'Eglise de Paris de le faire visiter par un pasteur, que M. Aubertin (2), qui lors était de semaine, fut député pour cela, qu'il le vit en toute liberté et ouit les saintes paroles à sa repentance et foi, avec grande édification de toute la compagnie, en quoi il persévéra jusqu'à la fin, ayant rendu son esprit au Seigneur en bon chrétien, et s'étant trouvé que lors M. Salis-Grizon, capitaine aux gardes, ayant là sa compagnie de Suisses, et lui étant de la religion, le protégea à ce qu'il ne fut molesté par ceux de l'Eglise romaine. M. Vincent (3) m'écrit de Paris, du même jour, me confirmant le tout et ajoutant qu'il ne laisse pas d'enfant après soi.

C'est un second degré de grâce d'être relevé de telle chute et un premier d'en être contregardé. O Seigneur ! qui as donné le moindre à ce mien fils, confère le premier à tous mes autres enfants.

Celui-ci a vécu quarante-quatre ans et deux mois.

(Extrait d'un journal intime inédit de Guillaume Rivet.)

(1) Jean Mestrezat (1592-1657) orateur éminent, auteur de nombreux ouvrages religieux.

(2) Edme Aubertin (1595-1652), un des plus savants pasteurs de son siècle.

(3) Philippe Vincent.

TABLE

Philippe Vincent (1595-1651) VII

Origine et progrès de la Réformation à la Rochelle. 31

I. Origine et premières manifestations du protestantisme au milieu des persécutions (1512-1559). . 34

II. Progrès, destinées diverses et établissement définitif de la Réformation à la Rochelle (1559-1573). . 60

Conclusion 91

Notes et Pièces justificatives :

I. Sentence prononcée par le présidial contre trois propagateurs de la Religion réformée en 1552. 95

II. Prières du pasteur David dans l'église de Saint-Barthélemy, en 1558, avant et après la prédication. 99

III. Tableau chronologique des synodes nationaux, avec la liste des députés pour la Saintonge, l'Aunis et Angoumois, à partir de 1571 101

IV. Synodes provinciaux de Saintonge, Aunis et Angoumois 107

V. Églises protestantes existant dans l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois en 1562 109

VI. Députés généraux (1608) originaires de l'Aunis et de la Saintonge 110

VII. Commissaires protestants (1661) originaires de l'Aunis et de la Saintonge 110

VIII. Liste des familles protestantes, dont les noms ont été mêlés à l'histoire de la Rochelle, avec la date de la plus ancienne mention de leur nom dans les registres de l'Église réformée de la Rochelle, à partir du 25 janvier 1561 111

Liste des ouvrages consultés 121

Conversion d'André Rivet, racontée par son père, Guillaume Rivet, pasteur à Taillebourg 125

La Rochelle. — Typ. A. Siret.

(Secretary hymn fr. [illegible]
[illegible])

DATE DUE

~~2 1 1995~~			
GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

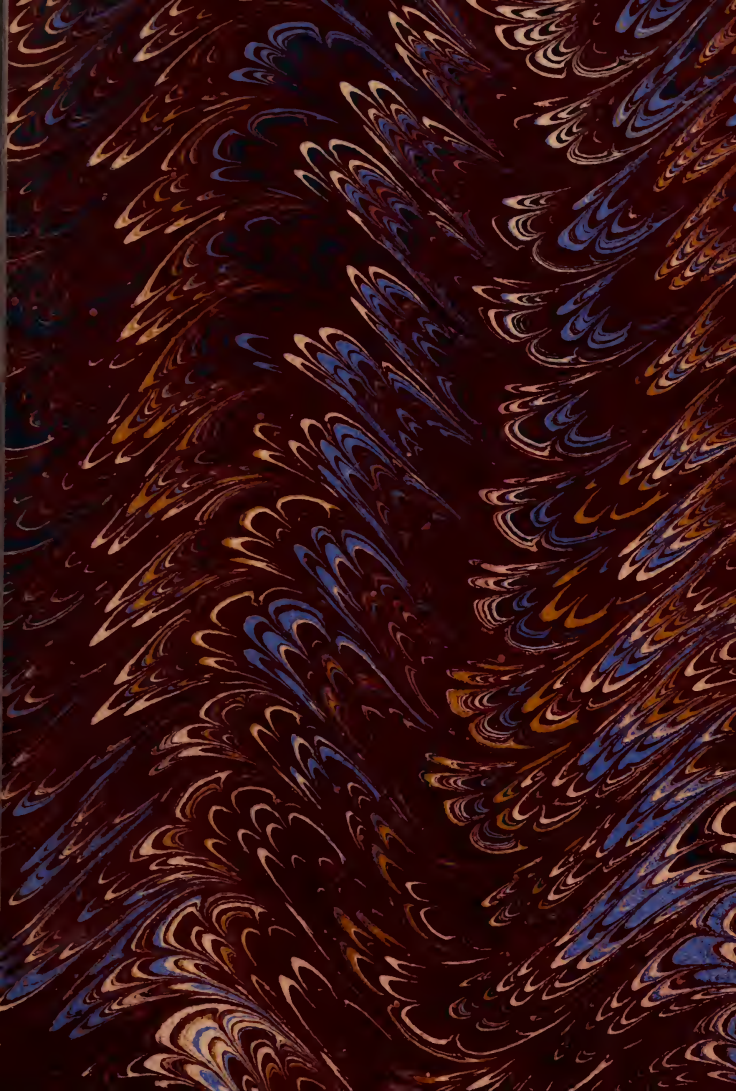

BW5958.L3M5
Origine et progres de la Reformation a
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00077 8425